



Bilan 2011

Objectifs 2012

dgcis

direction générale de la compétitivité
de l'industrie et des services

Bilan 2011

Objectifs 2012

Sommaire

■	Faits marquants 2011	4
■	DGCIS : des publications nombreuses et accessibles	6
■	1. Le programme Investissements d'avenir	8
■	2. L'amélioration de la compétitivité	12
■	3. La création et le développement des entreprises	16
■	4. La politique industrielle et les filières de production	20
■	5. L'innovation	22
■	6. Le développement de l'économie touristique	28
■	7. Le soutien du commerce et de l'artisanat	32
■	8. L'économie numérique	36
■	9. L'immatériel	40
■	10. La simplification administrative en faveur des entreprises	44
■	Glossaire	50

Au sein du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS) favorise la compétitivité et la croissance des entreprises de l'industrie et des services, et donc l'emploi. Elle intervient dans les secteurs de l'industrie, du tourisme, du commerce, des professions libérales, de l'artisanat, des services aux entreprises et aux personnes, des communications électroniques, etc. Elle participe aux travaux de l'Union européenne sur ces sujets.

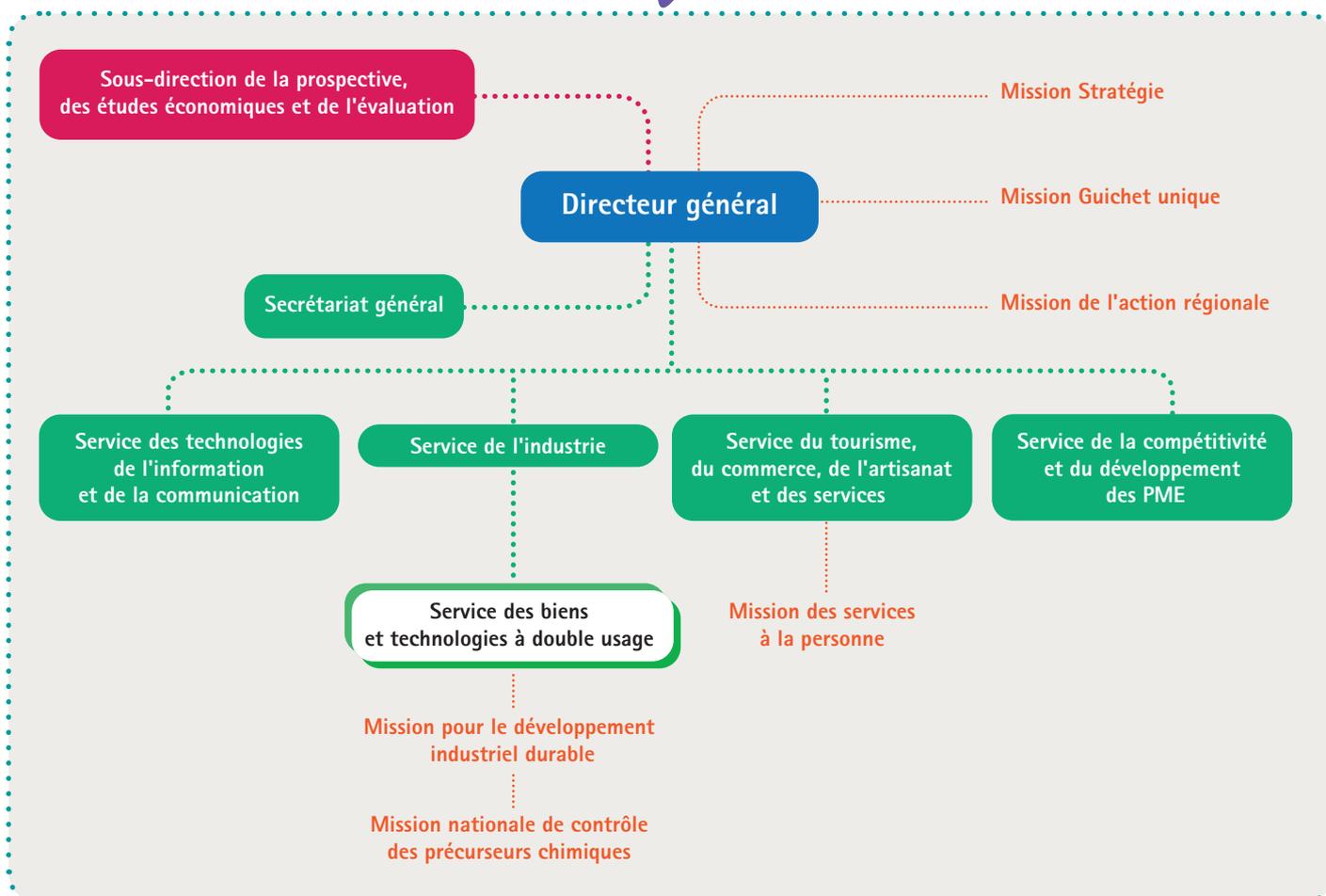
Elle est composée de cinq services – compétitivité et développement des PME ; technologies de l'information et de la communication ; industrie ; tourisme, commerce, artisanat et services ; secrétariat général – d'une sous-direction de la prospective, des études économiques et de l'évaluation et d'une mission de l'action régionale.

Ses effectifs se répartissent entre l'administration centrale et les 26 Directions des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte et Dieccte) en région et en outre-mer.

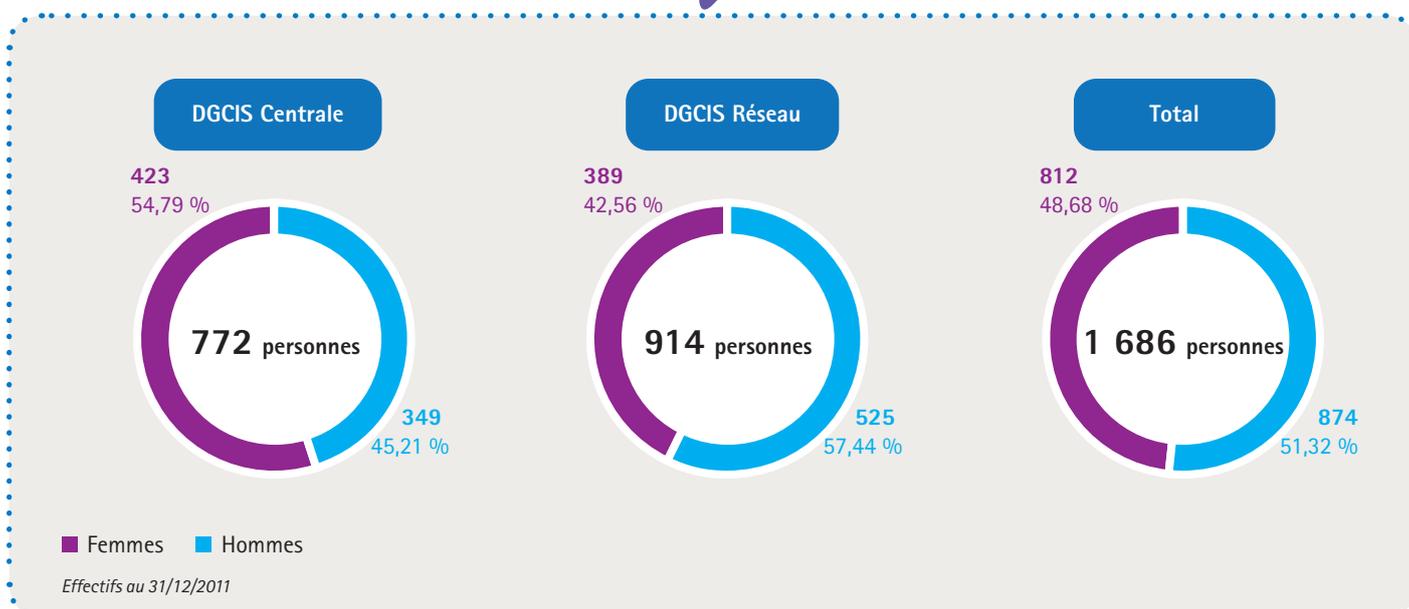


direction générale de la compétitivité
de l'industrie et des services

Organigramme de la DGCIS



Effectifs



□ 27-28 : Lancement de l'année internationale de la chimie.

Janvier

- 4 : Réunion du Comité stratégique de filière « Industries des biens de consommation ».
- 15 : Publication de *Technologies clés 2015*.
- 15 : Rendez-vous du commerce : « Le design réinvente la distribution ».
- 30 : Réunion du Comité pour les métaux stratégiques (Comes).

Mars

- 17 : Colloque « Marquage CE ».
- 31 : Assises de la RFID (*Radio Frequency IDentification*).

Mai

Faits marquants 2011

Février

- 1^{er} : Colloque « Développer les usages des TIC pour la santé à domicile ».
- 2-3 : Salon des entrepreneurs.
- 21 : Réunion de la Commission nationale des professions libérales.

Avril

- 4-10 : 1^{re} semaine de l'industrie.
- 29 : Assises de la simplification.

Juin

- 3 : Lancement de l'appel à projets « Déploiement de services mobiles sans contact NFC ».
- 9 : Création de France-Brevets.
- 16 : Remise des prix du concours européen Eden (*European Destination of ExcelENce*).
- 17-26 : Festival Futur en Seine.
- 21 : Colloque « Scenarii mode et textiles 2020 ».
- 21 : Rendez-vous du commerce « La préemption : le maintien de la diversité commerciale et artisanale de proximité ».
- 21-24 : Séminaires d'information du Service des biens à double usage (SBDU).

- 1^{er} : Remise du prix Pierre Potier.
- 20 : Réunion du Comité stratégique de filière des éco-industries.
- 25 : Réunion du Comité stratégique de filière nucléaire (CSFN).

.....
Juillet

- 3-6 : Congrès international de métrologie légale.
- 6 : Remise du prix français Qualité et Performance.
- 6-7 : Symposium international de l'immatériel et publication du rapport de la Commission permanente de concertation pour les services (CPCS).
- 10 : 13^e appel à projets des pôles de compétitivité.
- 25 : T20, 3^e rencontre des ministres du Tourisme du G20.

.....
Octobre

- 2 : Colloque « Tourisme et usages des TIC : comment intégrer les technologies mobiles à la stratégie des professionnels du secteur ? ».
- 2 : Lancement du Plan France numérique 2020.
- 5 : Journée de l'innovation France-Israël.
- 6 : Assises de la simplification, 2^e session.
- 6 : Colloque « TIC en entreprises ».
- 7-9 : Salon Web'11.
- 9 : Colloque « Textile-habillage-cuir ».
- 12 : Colloque « Nouveaux modes de consommation ».
- 15 : Publication du recueil des projets aboutis des pôles de compétitivité.

.....
Décembre

.....
Septembre

- 7 : Rendez-vous du commerce « Les mutations du commerce : les nouveaux concepts ».
- 23 : 1^{re} Fête de la gastronomie.
- 29 : Conférence nationale de l'industrie (CNI).
- **Septembre-octobre** : Campagne de contrôle des instruments de pesage dans l'industrie agroalimentaire.

.....
Novembre

- 4 : Colloque « Bilan de l'appel à projets serious game ».
- 8 : Colloque « L'innovation dans les services ».
- 9 : **Rencontres nationales du tourisme.**
- 17-18 : Forum des pôles de compétitivité.
- 23 : Assises de l'embarqué.
- 23 : **Lancement du nouveau portail Internet des Direccte.**
- 23 : Réunion du Comité stratégique de filière automobile.
- 28 : **Inauguration de l'Observatoire du numérique.**
- 29 : Colloque de la mission nationale de contrôle des précurseurs chimiques.
- 30 : Assises du numérique.
- 30 : Salon Pollutec.

DGCIS : des publications nombreuses et accessibles



La DGCIS produit un nombre important d'études évaluatives et prospectives, sectorielles ou structurelles, conjoncturelles ou thématiques, en écho avec les grands enjeux économiques et politiques actuels.

Conduites par des experts qui développent des méthodes d'analyse statistique et économique éprouvées, exploitant des bases de données et des enquêtes *ad hoc*, les études délivrent une information fiable et précise. Parmi les thématiques traitées : les pôles de compétitivité, les nanotechnologies, l'innovation dans les entreprises, les entreprises de taille intermédiaire (ETI), les quotas de CO₂, le tourisme, etc. En 2012, l'accent est mis sur les filières stratégiques, les jeunes entreprises innovantes, l'entrepreneuriat, les services et la robotique.

Graphiquement mieux identifiables, plus lisibles et plus attractives, les collections rassemblent des monographies mais aussi des ouvrages périodiques, au format court pour appréhender rapidement l'essentiel de l'information, ou plus long pour une connaissance approfondie des thèmes traités.

Attentive au fond et à la forme de ses publications, la DGCIS veille également à ce qu'elles bénéficient d'une diffusion efficace. Éditées au format papier et mises en ligne sur Internet, elles connaissent parfois une troisième vie et alimentent la réflexion lors de séminaires portant sur de grandes questions économiques.

■ Les publications périodiques

• Les Lettres d'information mensuelles

La Lettre de la DGCIS

Destinée aux entreprises et à l'ensemble de leurs relais, elle vise à mieux faire connaître les actions de la DGCIS.

<http://www.industrie.gouv.fr/dgcis/listeDiff/la-lettre.php>

La Lettre d'information sur les pôles de compétitivité

Lettre mensuelle sur l'actualité de la politique des pôles et les actions menées.

« 4 pages conjoncturelles » et « Tableaux de bord »

- 4 pages trimestriel de conjoncture industrielle
- Tableau de bord mensuel de l'activité industrielle
- Tableau de bord de l'industrie et de la consommation
- Tableau de bord de l'emploi
- Tableau de bord des TIC dans les entreprises
- Tableau de bord des pôles de compétitivité
- Tableau de bord de l'innovation

www.industrie.gouv.fr/p3e/catalogue/catalogue.php

« DGCIS tourisme »

- 4 pages mensuel de la conjoncture hôtelière
- Mémento du tourisme
- Tableau de bord du tourisme **Nouveau**
- Bilan du tourisme **Nouveau**
- Bilan du tourisme de l'hôtellerie de plein air **Nouveau**
- Bilan de l'hôtellerie de tourisme **Nouveau**
- Comptes satellites du tourisme (à paraître en 2012)

www.tourisme.gouv.fr

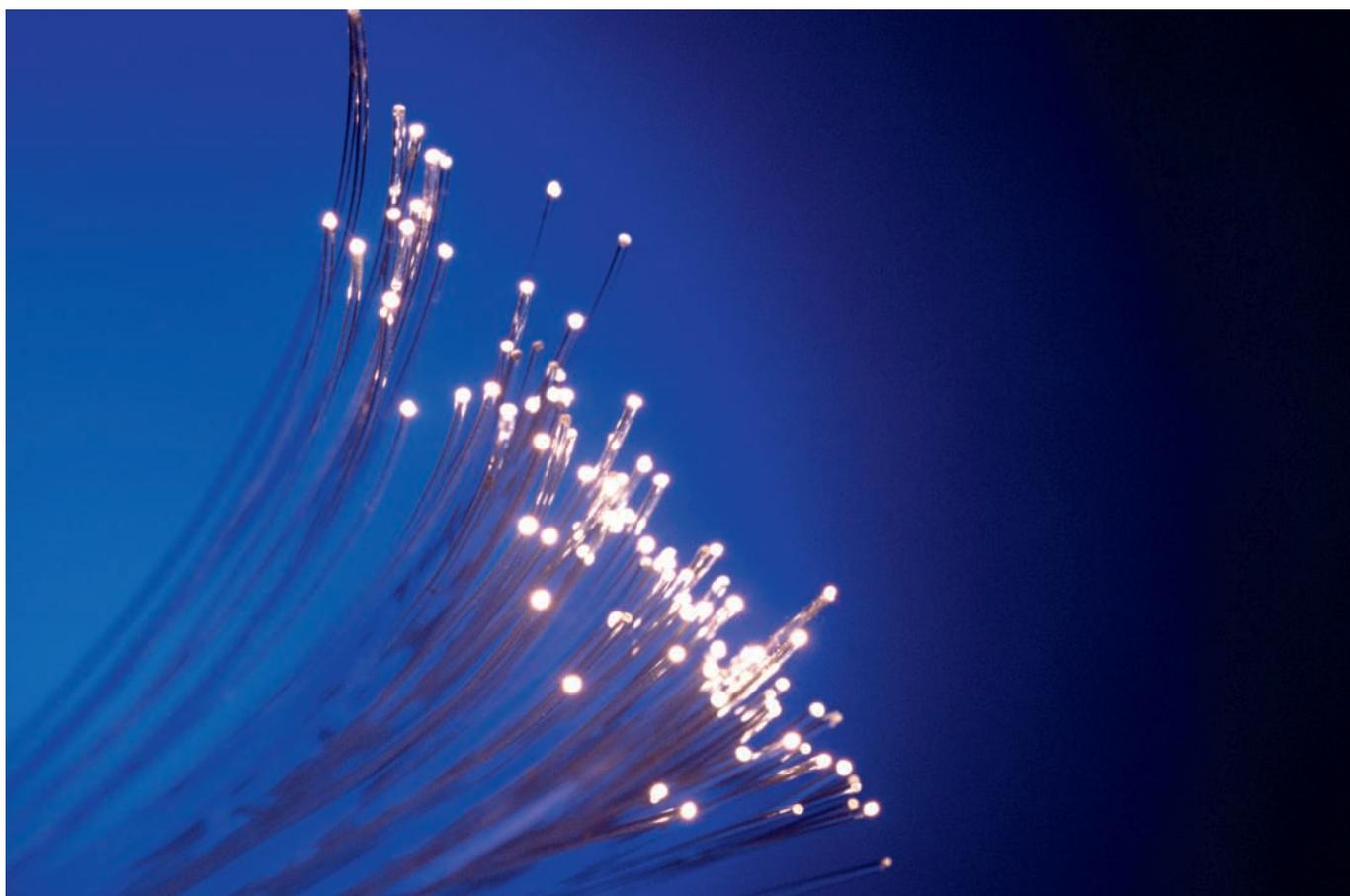
■ Les publications thématiques et monographies parues en 2011

« Le 4 pages de la DGCIS »

- Les pôles de compétitivité, n° 10, janvier 2011
- Les émissions de CO₂ soumises à quotas ont fortement baissé en 2009, n° 11, avril 2011
- Les ETI, confiantes dans leur avenir, misent sur l'innovation et l'internationalisation, n° 13, juin 2011
- Les nanotechnologies : surtout des PME fortement investies dans la R&D, n° 16, décembre 2011

« DGCIS analyses »

- L'innovation dans les entreprises : moteurs, moyens, enjeux, avril 2011



« DGCIS prospective »

- *Pratiques de logistique collaborative : quelles opportunités pour les PME/ETI ?*, mars 2011
- *Industrie automobile : facteurs structurels d'évolution de la demande*, avril 2011
- *Dispositifs médicaux : diagnostic et potentialités de développement de la filière française dans la concurrence internationale*, juin 2011

« DGCIS séminaires », Les rendez-vous du Pipame

- *Prospective des dispositifs médicaux : diagnostic et potentialités de développement de la filière dans la concurrence internationale*, juin 2011
www.industrie.gouv.fr/p3e/seminaires/seminaires.php

Études et bilans

- *Technologies clés 2015 : 85 technologies clés dans sept secteurs économiques*, mars 2011
www.industrie.gouv.fr/tc2015/index.php

■ Les publications thématiques et monographies à paraître en 2012

« DGCIS analyses »

- *Rapport 2012 de la Conférence nationale de l'industrie*

- *Rapport de la commission permanente de concertation dans les services*

« DGCIS prospective »

- *Marché actuel des nouveaux produits issus du bois et évolutions à échéance 2020*
- *Gestion des actifs immatériels, croissance et compétitivité dans les industries culturelles et créatives*
- *Étude sur le développement industriel futur de la robotique personnelle et de service*

« DGCIS évaluation »

- *Le régime de l'auto-entrepreneur, bilan après deux années de mise en œuvre*

« DGCIS séminaires », Les rendez-vous du Pipame

- *Le marché du bois : de nouvelles opportunités industrielles à saisir*
- *Les industries culturelles et créatives : les actifs immatériels comme facteur de croissance*
- *La robotique personnelle et de service*



1. Le programme Investissements d'avenir

Fin 2010, le programme Investissements d'avenir est entré dans sa phase opérationnelle. Doté de 35 Mds€, il se divise en cinq axes stratégiques d'investissement – enseignement supérieur et formation, recherche, numérique, développement durable et filières industrielles et PME.

Avec l'appui des ministères concernés, plus de 70 appels à projets ont été lancés, couvrant la quasi-intégralité des actions initialement prévues. Les premières labellisations des structures ou projets sélectionnés ont eu lieu dès le mois de janvier 2011, et se sont poursuivies tout au long de l'année.

La DGCIS intervient aux différentes étapes de mise en œuvre du programme : elle contribue à la définition des objectifs et à l'élaboration des cahiers des charges des divers appels à projets, elle co-instruit les projets déposés et participe à la sélection des projets lauréats.

■ Le développement de l'économie numérique

4,5 Mds€ consacrés au développement de l'économie numérique

Le Fonds national pour la société numérique (FSN), constitué fin 2010 au sein de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), mobilise 2 Mds€ pour le développement des réseaux à très haut débit et 2,25 Mds€ pour les usages (numérisation des contenus culturels, *cloud computing*, développement des technologies de base du numérique et des nouveaux usages numériques).

Neufs appels à projets thématiques ont été lancés en 2011.

Un appel à manifestations d'intérêt destiné à susciter des projets permettant une intervention du FSN en tant qu'investisseur avisé (prises de participation ou de prêts) a également été lancé. Il bénéficie d'une enveloppe de 1,4 Md€.

Les premiers projets ont été sélectionnés dès 2011.

- Huit lauréats ont été sélectionnés dans le cadre du premier appel à projets « Nanoélectronique », lancé en 2010. Ces projets bénéficieront d'un soutien public de 135 M€, permettant un montant total de travaux de l'ordre de 325 M€.
- Cinq projets de recherche et développement dans le domaine du *cloud computing* bénéficieront de 19 M€ d'investissement.

- Six projets de recherche et développement en logiciel embarqué bénéficieront de 32 M€ d'investissement.
- Dans le domaine de la numérisation des contenus, 18 projets collaboratifs de recherche et développement, représentant un budget de près de 65 M€, ont été retenus pour leur caractère innovant et l'activité économique qu'ils devraient générer. Ils vont bénéficier d'une aide financière de l'État de 30 M€.
- Enfin, 17 projets ont été présélectionnés au titre de l'appel « Déploiement de services mobiles sans contact NFC », lancé en 2011.

■ Très haut débit

Le guichet **Réseaux d'initiative publique**, doté de 900 M€, a été ouvert le 27 juillet 2011. Les spécificités des territoires les plus ruraux ont été prises en compte grâce à une modulation du taux de subvention. Les premiers projets concernent la couverture de l'Auvergne et de la Manche. Ils ont été sélectionnés début 2012 et bénéficieront d'un soutien de l'ordre de 50 M€.

Début 2012, le Gouvernement a ouvert le **guichet Opérateurs**, destiné à inciter les opérateurs à étendre leurs réseaux à très haut débit au-delà des zones les plus denses, grâce à des prêts. 1 Md€ sera consacré à cette action.

Par ailleurs, le programme des investissements d'avenir soutiendra des travaux de R&D menés sous l'égide du Centre national d'études spatiales afin de favoriser l'émergence d'une nouvelle génération de satellites dédiés à l'accès très haut débit à Internet, et permettre ainsi à terme une couverture exhaustive du territoire national.

La carte du déploiement de la fibre optique par les opérateurs privés sur les dix prochaines années a été dévoilée en 2011. La mise en œuvre du programme national très haut débit sera accompagnée et financée par le programme Investissements d'avenir. Sollicités par le Gouvernement, les opérateurs ont fait part de leur intention d'engager, d'ici cinq ans, des déploiements sur plus de 3 400 communes. Cela couvrirait, avec les 148 communes constituant les zones très denses, près de 57 % des ménages français. À terme, les opérateurs ont l'intention d'équiper intégralement ces communes en fibre optique.

■ Les Instituts de recherche technologique (IRT) Les Instituts d'excellence en matière d'énergies décarbonées (IEED)

3 Mds€ pour la mise en place d'instituts thématiques interdisciplinaires

En rassemblant les compétences de l'industrie et de la recherche publique dans une logique de co-investissement public-privé et de collaboration

En savoir +

Appel à projets

Il appelle les candidats intéressés à déposer un dossier afin d'obtenir un financement sur un sujet donné.

Appel à manifestations d'intérêt

Avant le lancement d'un appel à projets, il permet de consulter les candidats et leurs partenaires potentiels afin de recueillir leurs attentes sur le sujet qui sera lancé. ■

étroite, ces instituts permettront de renforcer les écosystèmes constitués par les pôles de compétitivité.

Outils d'excellence, leur finalité première est le développement industriel ou de services par le regroupement et le renforcement des capacités de recherche publiques et privées. Ils doivent permettre d'assurer la visibilité internationale de thématiques d'excellence et de se positionner sur de nouveaux marchés.

Suite aux appels à projets lancés en 2010, six IRT ont été labellisés (**NanoElec** à Grenoble, **AESE** à Toulouse, **LyonBiotech** à Lyon, **M2P** à Metz, **Railenium** à Valenciennes, **Jules Verne** à Nantes), et deux IRT, classés respectivement 7^e et 8^e par le jury, ont pu redéposer un second dossier de labellisation (**SystemX** à Saclay et **B-Com** à Rennes). Ces IRT sont désormais en phase de contractualisation avec l'État, afin de pouvoir bénéficier des 2 Mds€ prévus.

Deux IEED ont été labellisés (**Indeed** à Lyon et **Pivert** à Venette dans l'Oise). Six IEED ont pu redéposer un dossier afin d'être labellisés et un deuxième appel à projets a été lancé et clôturé avant la fin de l'année pour donner une seconde chance aux dossiers recalés lors de la première vague. Les dernières labellisations et contractualisations sont prévues début 2012, afin de pouvoir bénéficier de 1 Md€ de soutien de l'État.

■ Les pôles de compétitivité : Les projets structurants des pôles de compétitivité (PSPC) Les plates-formes mutualisées d'innovation (PFMI)

500 M€ consacrés au renforcement des pôles de compétitivité

Un appel à projets de 300 M€ pour accompagner et financer des projets de R&D structurants a été lancé fin 2010. Il s'agit de projets ayant vocation à structurer les filières industrielles ou à en faire émerger de nouvelles. Ils visent, par le financement de projets ambitieux, à renforcer les positions des entreprises françaises sur les marchés porteurs et plus largement la position économique d'un tissu d'entreprises, en confortant ou construisant des collaborations



pérennes entre industries, services et organismes de recherche. Ces projets seront en cohérence avec la stratégie de R&D du ou des pôle(s) de compétitivité labellisateur(s). Ils peuvent couvrir l'ensemble du spectre de la recherche jusqu'au prototype industriel de préfabrication.

Deux projets ont été sélectionnés en 2011 et quatre projets présélectionnés. Une aide de 17,4 M€ a été accordée à Intense (Initiative nationale technologique d'envergure pour une neuro stimulation évoluée) portée par Sorin Group et labellisée par Eurobiomed et Systematic, sur une assiette de 67 M€ de R&D. L'appel à projets s'est clôt en janvier 2012. Il devrait être reconduit afin de pouvoir soutenir les meilleurs projets de R&D des pôles de compétitivité labellisés en 2012.

Un appel à projets de 200 M€ visant à financer des plates-formes mutualisées d'innovation (PFMI) au sein des pôles de compétitivité a été lancé début 2011. Les projets présélectionnés feront l'objet d'une instruction approfondie en 2012 pour permettre le lancement et le financement des sociétés portant ces structures.

■ Le Fonds national d'amorçage (FNA)

400 M€ visant à renforcer les fonds d'investissement intervenant à l'amorçage

Officiellement lancé en juin 2011, le FNA permet d'améliorer le financement en fonds propres des PME innovantes, notamment celles des secteurs technologiques définis par la stratégie nationale de la recherche et de l'innovation : la santé, l'alimentation et les biotechnologies, les technologies de l'information et de la communication, les nanotechnologies et les écotechnologies.

Le FNA investira dans 15 à 20 fonds d'amorçage. Gérés par des équipes de gestion professionnelles, ces fonds seront eux-mêmes investis dans de jeunes entreprises innovantes en phases d'amorçage et de démarrage.

■ Les suites des États généraux de l'industrie (EGI)

1 Md€ pour la mise en œuvre de certaines mesures des EGI :



Fin 2011, on dénombre plus de 20 aides à la réindustrialisation, accordées sous forme d'avances remboursables de 77 M€. Ces projets représentent 344 M€ d'investissements avec, à la clé, la création de 1 525 emplois en trois ans. Tous les secteurs industriels sont représentés.

Près de 120 prêts verts ont été accordés aux entreprises.

Parmi les 300 M€ consacrés aux filières industrielles stratégiques, 69 M€ font l'objet d'un appel à projets spécifiques sur les structurations des filières industrielles. Six dossiers ont été sélectionnés et 24,5 M€ de subventions ont été alloués, pour un montant d'investissements de 220 M€. La clôture de cet appel à projets, initialement prévue le 31 décembre 2011, a été reportée au 30 juin 2012.

👁 www.industrie.gouv.fr/egi

■ Les sociétés d'accélération du transfert de technologie (SATT) France Brevets

1 Md€ pour le Fonds national de valorisation (FNV)

Ce fonds améliore l'efficacité du dispositif français de valorisation de la recherche publique, que ce soit sous forme de licences, de partenariats industriels, de création d'entreprises ou en facilitant la mobilité des chercheurs.

Les sociétés d'accélération du transfert de technologie (SATT)

Elles permettent la transformation de découvertes issues des laboratoires vers des applications industrielles ou sociales. Elles mettent fin au morcellement des structures pour améliorer l'efficacité du transfert de technologies et la valeur économique créée.

En 2011, neuf projets de sociétés d'accélération du transfert de technologie ont été retenus : Conectus Alsace, Lutech, Midi-Pyrénées, IDF – Innov, PACA Corse, Languedoc-Roussillon, Nord de France, Ouest valorisation et Aquitaine. Elles ont bénéficié d'un total de 556 M€.

France Brevets

Créé par l'État et la Caisse des Dépôts en mars 2011, France Brevets est un intermédiaire entre les titulaires d'un brevet et les utilisateurs potentiels. Son objectif est donc de favoriser la rencontre entre l'offre et la demande.

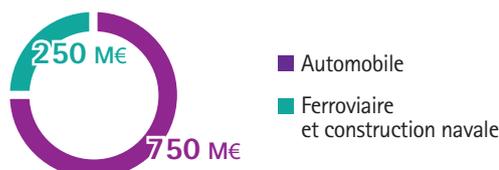
Unique en Europe, ce fonds d'investissement en propriété industrielle a signé sa première convention de valorisation de brevets avec un établissement public de recherche et développement : l'Institut Télécom. Son expertise sera utilisée pour développer la politique active de l'Institut en matière de protection et de valorisation de la propriété intellectuelle générée par la recherche.

👁 www.francebrevets.com

■ Les programmes Véhicule du futur Démonstrateurs ADEME

Véhicule du futur

Ce programme vise à expérimenter et promouvoir des technologies et organisations en matière de déplacements moins consommatrices d'énergie et moins émettrices de gaz à effet de serre.



Démonstrateurs ADEME : 1,6 Md€ pour le financement de démonstrateurs de recherche et de plates-formes d'expérimentation dans les domaines des énergies renouvelables et les *Smart grids*

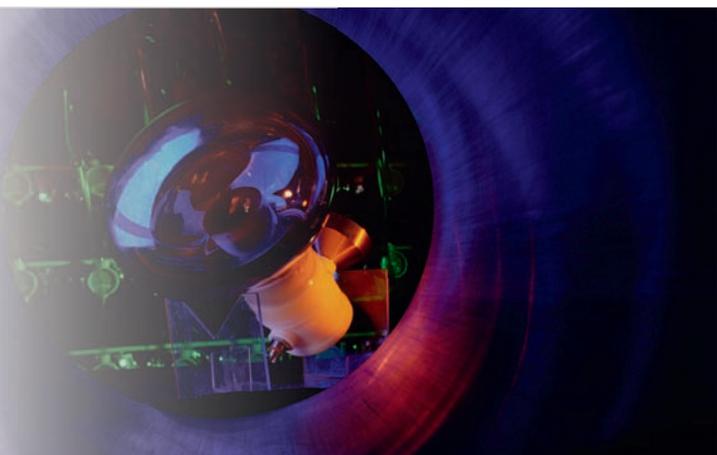
24 appels à manifestations d'intérêt ont été lancés dans ces domaines et feront l'objet, en 2012, de labellisations et de soutien de la part de l'État. Ils ont conduit à l'instruction de 39 projets d'innovation déterminants pour le positionnement futur des entreprises françaises dans les technologies clés ; 28 projets ont été sélectionnés pour 140 M€ de fonds publics. Six projets novateurs dans les domaines des *Smart grids* (voir l'encadré) ont déjà fait l'objet d'une labellisation. Ils bénéficieront de 28 M€ de la part de l'État, pour un investissement global de l'ensemble des partenaires de 115 M€.

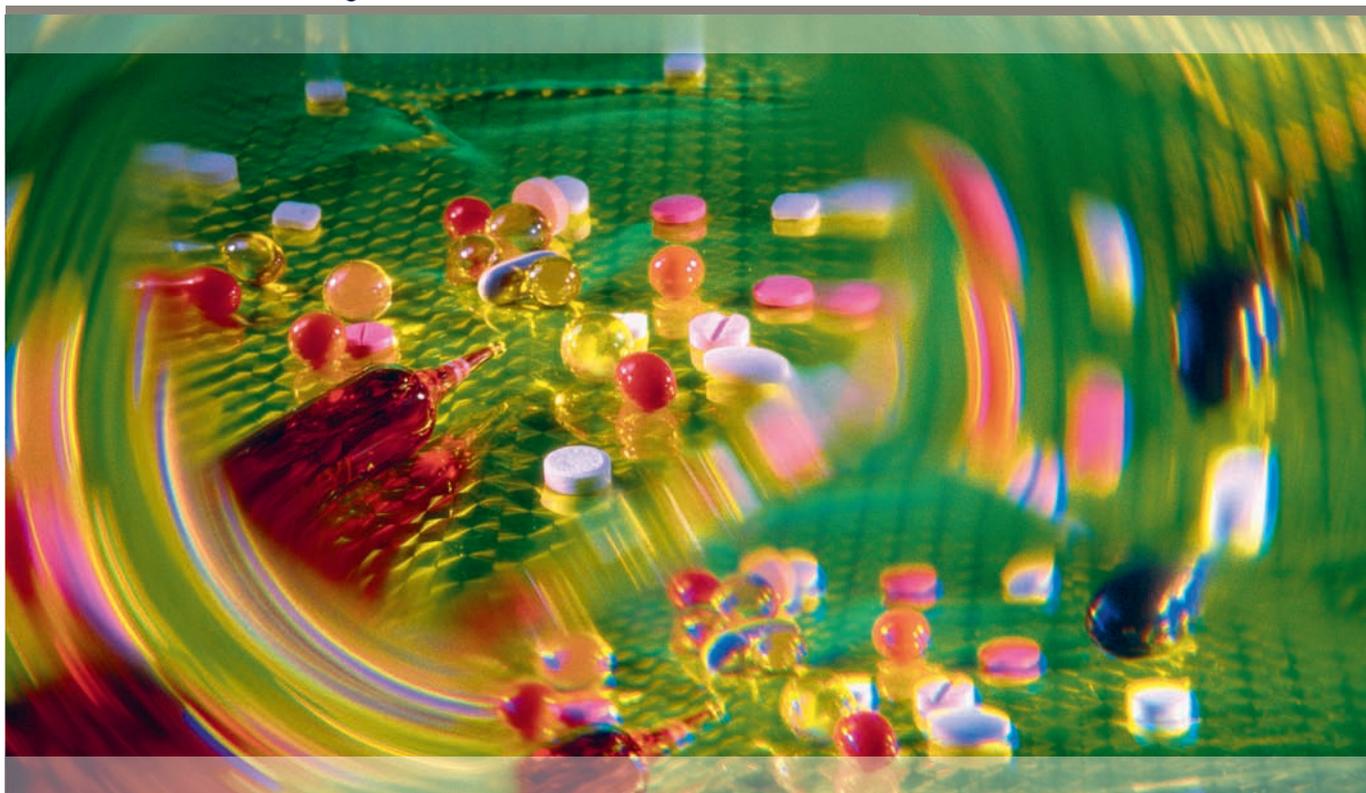
👁 www.ademe.fr

En savoir +

Smart grids

Ces réseaux de distribution d'électricité dits « intelligents » utilisent des technologies informatiques et de télécommunication afin d'optimiser le transport d'énergie des points de production à ceux de distribution. Ils permettent donc de faciliter la mise en relation de l'offre et de la demande entre les producteurs (notamment d'énergie renouvelable) et les consommateurs d'électricité. ■





2. L'amélioration de la compétitivité

La DGCIS propose et met en œuvre toutes les mesures destinées à renforcer la compétitivité des entreprises, afin de les aider à se développer et à créer de l'emploi : elle met à disposition des PME des outils pour gagner en performance, organise des opérations de contrôles des produits pour lutter contre les fraudes, participe aux nombreux travaux menés par la Commission européenne... Pour valoriser le savoir-faire français et favoriser sa prise en compte dans les normes élaborées, elle incite aussi les PME à s'impliquer dans les travaux de normalisation européens et internationaux.

■ Le plan Qualité et performance

Le plan Qualité et performance vise à favoriser la mise en place de démarches d'amélioration de la performance au sein des entreprises françaises, plus particulièrement des plus petites d'entre elles. **Au total, plus de 1 000 PME ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé pris en charge par les Direccte, sous la coordination de la DGCIS.** Les secteurs très exposés à la concurrence internationale, comme la sous-traitance automobile, ont été ciblés en priorité. L'objectif est de les aider à identifier et à mieux exploiter leurs gisements de performance pour renforcer leur compétitivité dans un environnement hautement concurrentiel.

En 2012, des actions similaires seront lancées dans d'autres secteurs, notamment dans **l'agroalimentaire, la santé et la sous-traitance aéronautique**, en partenariat avec les fédérations professionnelles. Une évaluation de l'ensemble des actions menées depuis l'origine du plan, en 2008, sera également menée.

■ La sensibilisation des PME à la notion de propriété industrielle

À chaque stade de son développement – création, embauche, innovation, export, partenariat, etc. – l'entreprise peut avoir recours à des outils de propriété industrielle. En complément des pré-diagnostic réalisés par l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), **la DGCIS a publié deux guides pratiques destinés à familiariser les PME avec ces outils.** Présentés sous une forme ludique avec de nombreux exemples, ces guides permettent de répondre à des questions pratiques : Qu'est-ce qui mérite d'être protégé ? Comment créer une marque efficace ? Comment coopérer avec un partenaire plus gros ? Comment valoriser le savoir-faire de l'entreprise sans en perdre la maîtrise ? Ces guides sont diffusés largement par les Direccte et leurs partenaires, et sont disponibles gratuitement en ligne.

👁 *PME : pensez à allier propriété industrielle et normalisation !*
www.industrie.gouv.fr/enjeux/guide-pi-normalisation.pdf

👁 *PME : pensez propriété industrielle !*
www.industrie.gouv.fr/enjeux/guide-pme-pensez-pi.pdf

En 2012, des actions collectives d'accompagnement à la propriété industrielle seront mises en place, en lien avec l'INPI, pour aider les PME et les entreprises de taille intermédiaire à définir une stratégie de protection et de valorisation de leurs innovations.

■ L'information des entreprises sur les réglementations applicables

La DGCIS a créé un service de renseignement spécifiquement adapté aux entreprises : **le point de contact produits**. Ce service peut les renseigner sur toutes les réglementations applicables à leurs produits en France, et dans les autres pays de l'Union européenne. **En 2011, près de 350 questions ont été reçues et traitées.** Elles portent le plus souvent sur l'obligation ou non d'apposer le marquage CE sur les produits. Les réponses aux questions les plus fréquemment posées sont accessibles sur Internet.

👁 www.industrie.gouv.fr/libre-circulation-produits/

En mai 2011, la DGCIS a organisé à Bercy un colloque sur la bonne utilisation du marquage CE, en présence de la Commission européenne. Plus de 200 représentants d'entreprises ont pu poser leurs questions et faire part de leurs propositions pour améliorer l'organisation des contrôles en Europe et garantir la conformité des produits aux réglementations en vigueur.

■ L'évaluation de la conformité des produits

Des prélèvements de produits proposés à la vente sont régulièrement effectués par les autorités de surveillance du marché (douanes, services des fraudes, etc.). **La DGCIS finance la réalisation des essais en laboratoires permettant de vérifier la conformité de ces produits. En 2011, plus de 580 échantillons ont ainsi été testés. Ils ont mis en évidence des non-conformités sur 65 % des produits prélevés.** Ces non-conformités se sont révélées dangereuses dans 30 % des cas et ont conduit à des retraits du marché. Les produits électriques, les jouets et les équipements de protection individuelle (casques de vélos, genouillères, gants, etc.) étaient fortement représentés parmi les produits contrôlés. De telles

actions contribuent à assainir le marché, au profit à la fois des consommateurs, qui sont ainsi mieux protégés, et des entreprises, qui peuvent opérer dans des conditions loyales de concurrence.

■ Une campagne nationale de contrôle des balances dans l'agroalimentaire

Une vaste campagne de surveillance des balances dans l'industrie agroalimentaire, coordonnée par la DGCIS, a été réalisée au second semestre 2011 par les Direccte. **Le résultat des contrôles s'est révélé décevant. Un instrument sur cinq présentait des non-conformités,** en général dues au dépassement du délai de la vérification annuelle obligatoire. Cette opération va être poursuivie pour assurer une remise à niveau des balances et offrir des garanties sur les quantités délivrées.

Les 130 agents des Direccte spécialisés en métrologie contrôlent régulièrement les différents instruments de mesure utilisés dans les échanges commerciaux : pompes à essence, balances utilisées sur les marchés, dans les commerces ou les grandes surfaces, taximètres, compteurs de livraison de fioul, etc. Ils garantissent ainsi la protection des consommateurs.

■ La promotion de la métrologie dans les entreprises

Afin d'aider les entreprises à mieux maîtriser leurs processus de mesure et à gagner en compétitivité, la DGCIS a financé des projets de sensibilisation et d'accompagnement des PME à la bonne utilisation de la métrologie. Ces projets pilotes portent, par exemple, sur de nouvelles méthodes de contrôle non destructif de pièces en sortie de presse, sur les conditions de câblage des instruments de mesure pour éviter les perturbations ou sur les moyens de mesure efficaces des débits d'air pour assurer une climatisation adaptée des locaux industriels. **Dans un premier temps, près de 400 PME bénéficieront de ces programmes.** Elles pourront ainsi, grâce à des instruments de mesure appropriés, réduire leur consommation énergétique, diminuer leur taux de rebut et améliorer l'homogénéité de leur production. Les résultats de ces actions seront diffusés à travers des guides de bonnes pratiques.

En 2012, une base de données regroupant l'ensemble des formations disponibles en métrologie va être mise en ligne sur le site Internet de la DGCIS.

■ Le renforcement de la part française des contrats à l'export

La DGCIS évalue le niveau de la part française (contenu industriel et emplois français) des dossiers d'entreprises sollicitant le soutien public à l'export – assurance crédit, réserve pays émergents (RPE), Fonds d'étude et d'aide au secteur privé (Fasep) – pour la réalisation des grands contrats à l'étranger. Son avis est déterminant dans les décisions d'attributions de ces garanties, et son action a permis d'améliorer significativement le niveau d'utilisation de la sous-traitance française par les grands groupes (Alstom, Thalès, Areva, Bouygues, Vinci...). Au final, cette action a permis de réallouer à la sous-traitance de proximité un volume d'activité pouvant atteindre plusieurs centaines de milliers d'euros par PME sous-traitante.

Dans un contexte de crise de l'emploi et de délocalisation, la DGCIS poursuit l'objectif prioritaire de maximiser l'offre française, en incitant l'exportateur à donner la préférence aux fournisseurs ou sous-traitants produisant dans l'Hexagone. Lors des Rencontres de l'export organisées à Bercy le 10 février 2011, le Premier ministre a indiqué sa volonté de conditionner davantage les financements de l'État afin de soutenir en priorité des entreprises ayant recours à des sous-traitants français sur ces marchés.

■ La défense commerciale

La DGCIS prépare, avec la direction générale du Trésor, la position française sur les propositions de mesures *anti-dumping* de la Commission européenne. Elle évalue si le niveau des droits proposés est suffisant pour rétablir une situation de concurrence loyale. **L'industrie française est concernée par 54 % des mesures défensives de l'Union européenne (UE), protégeant près de 20 000 emplois directs.** Des grands groupes industriels français bénéficient des instruments de défense commerciale (IDC), notamment Saint-Gobain, Rhodia, Vallourec, Veolia ou Arcelor-Mittal et plusieurs filiales françaises de groupes étrangers dans des secteurs variés (Smiths-Heimann, Ineos, Ferropem, Novellis), ainsi que de nombreuses entreprises de taille intermédiaire (Bic, Roquette Frères) et PME.

127 mesures de défense commerciale sont actuellement en vigueur dans l'Union, couvrant 7,2 Mds€ d'importations communautaires. Les principaux secteurs concernés sont la chimie (38 % du total des mesures), la sidérurgie et la métallurgie (25 % des mesures) et les produits manufacturés (18 % des mesures et 60 % des droits *anti-dumping* perçus par l'UE). Depuis plusieurs années, la Chine est le principal pays visé par les mesures défensives de l'UE : en 2010, 85 % des nouvelles mesures ont concerné les importations de produits chinois.

■ Le groupe de haut niveau (GHN) sur les technologies clés génériques (TCGs-KETs)

Le 13 juillet 2010, la Commission européenne lançait le GHN, un groupe de travail européen composé d'industriels, de représentants d'organisations professionnelles, et des gouvernements de trois États membres¹. Son ambition : adresser à la Commission européenne des recommandations en faveur du déploiement des technologies clés génériques (TCG) en Europe.

La DGCIS a participé activement aux travaux du groupe et s'est attachée à rechercher des synergies entre les programmes européens et le programme français des investissements d'avenir. Sa participation visait à orienter les instruments européens du prochain cadre financier vers ces TCG, à obtenir un rééquilibrage des financements en faveur de l'innovation, et à encourager un aménagement de l'encadrement des aides d'États.

Certaines recommandations du GHN portant sur les prochains cadres financiers ont d'ores et déjà été prises en compte par la Commission. Un groupe de travail s'est constitué avec la DG Concurrence de la Commission pour réfléchir à une adaptation de l'encadrement des aides d'État.

■ Le réseau des ambassadeurs des PME

Le conseil Compétitivité du 1^{er} décembre 2008 a, sous l'impulsion de la présidence française de l'Union européenne, adopté un **Small business act (SBA), plan d'action destiné à apporter des solutions aux difficultés que rencontrent les PME** autour de plusieurs priorités, dont l'amélioration de l'accès aux financements, la simplification de la législation, le développement de la création d'entreprises et le renforcement de l'accès au marché intérieur. Si les mesures prises par l'Union et les États membres ont permis d'atténuer les conséquences de la crise aux plans économique et social, la reprise de l'économie mondiale s'est en revanche très nettement dessinée en Asie et dans les zones émergentes. **La DGCIS a défendu la nécessité et l'urgence de mettre en œuvre toutes les mesures prévues par le SBA.** En février 2011, lors du réexamen communautaire du SBA, la DGCIS a soutenu le renforcement de la gouvernance du SBA à travers l'institution d'ambassadeurs des PME dans chaque État membre et au sein de la Commission (voir encadré). **En France, le ministre a nommé le directeur général de la DGCIS, Luc Rousseau, ambassadeur des PME.**

¹ - Le Royaume-Uni, représenté par M. David Willets, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, l'Allemagne, représentée par M. Jochen Homann, secrétaire d'État au ministère fédéral de l'Économie et de la Technologie, et la France, représentée par M. Luc Rousseau, directeur général de la compétitivité, de l'industrie et des services au ministère chargé de l'Économie.

■ La suppression des entraves aux échanges au sein du marché intérieur

Pour favoriser la libre circulation des produits en Europe, les États membres doivent notifier à l'avance à la Commission européenne tout projet de réglementation nationale susceptible de créer des obstacles à la commercialisation des produits. La DGCIS est l'interlocutrice de la Commission européenne sur ces questions. Elle conseille les différents ministères sur les rédactions de textes et elle analyse, en lien avec les fédérations professionnelles concernées, les projets de textes des autres États membres pour s'assurer qu'ils ne risquent pas de poser de difficulté aux entreprises françaises qui souhaiteraient exporter.

En 2011, la DGCIS a notifié 63 projets de textes français et a soulevé des remarques sur 12 réglementations étrangères. À titre d'exemple, des réactions ont été émises sur un texte britannique prévoyant d'autoriser des semi-remorques de longueur supérieure à la limite maximale en vigueur, afin de faire évoluer le projet qui aurait pu conduire à des distorsions de concurrence. Ce rôle de veille réglementaire est particulièrement utile pour les entreprises car il leur permet de réagir face à des réglementations potentiellement discriminatoires et d'anticiper des changements réglementaires dans des États où elles vendent leurs produits.

■ La réforme des réseaux consulaires

La DGCIS met en œuvre la réforme organisée par la loi du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce, à l'artisanat et aux services.

Une première démarche globale d'évaluation sur les effets de la réforme a été engagée par la DGCIS avec l'ensemble des Direccte et Dieccte pour suivre l'évolution des principaux indicateurs du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat sur la période 2010 à 2013 (taxes, charges d'exploitation, nombre d'emplois publics, nombre de ressortissants...). Il est prévu d'enrichir à l'avenir ces collectes d'informations. En 2010, la diminution des taxes affectées aux réseaux consulaires a permis de réduire la fiscalité pesant sur les entreprises à hauteur de 30 M€ par rapport à 2009, alors même que les réseaux consulaires prévoient le renforcement de leurs activités d'accompagnement des entreprises et leur présence sur les territoires.

La DGCIS s'apprête à finaliser, avec chacune des têtes de réseau, des conventions pluriannuelles d'objectifs et de performance. Ces deux documents, qui comporteront une articulation régionale, permettront d'orienter et de suivre l'évolution de l'activité des établissements consulaires au bénéfice des entreprises.

■ La participation des PME aux travaux internationaux de normalisation

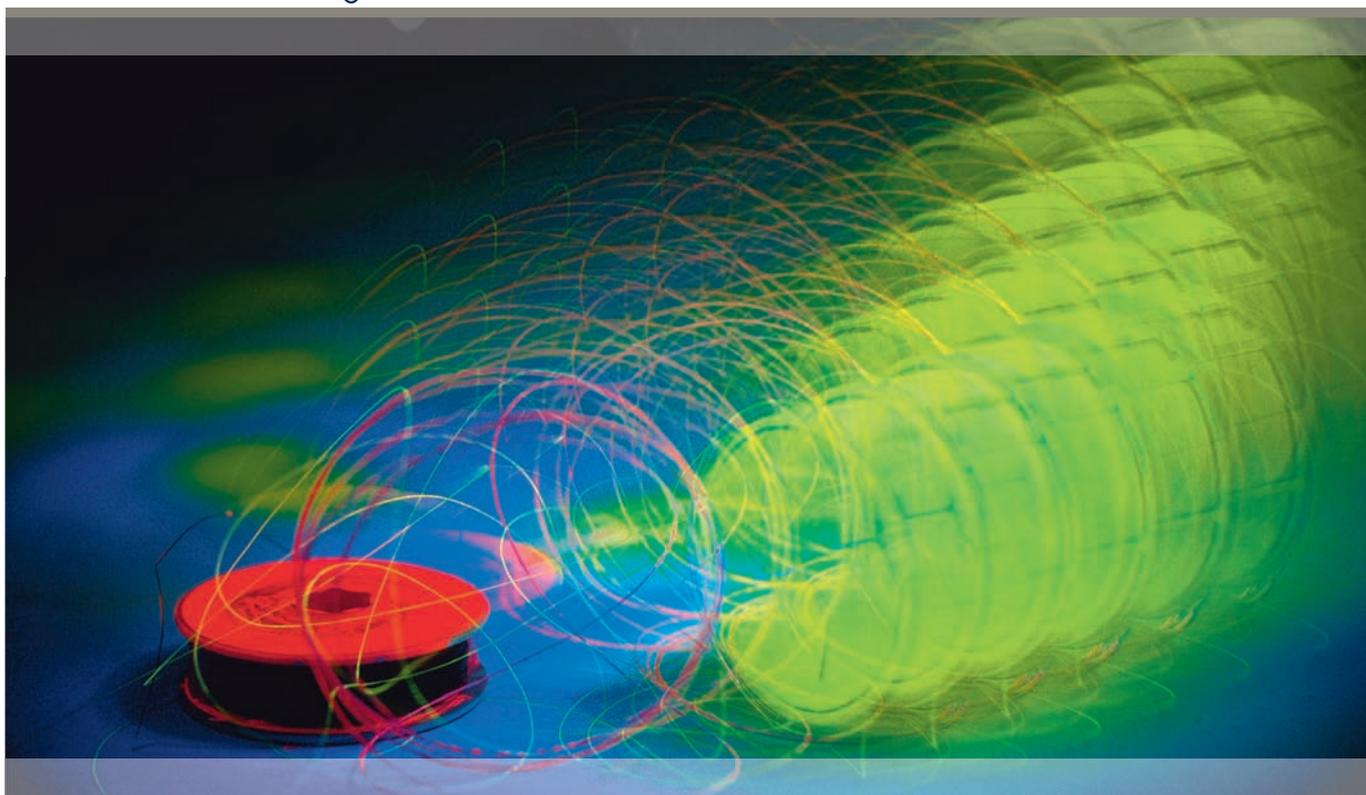
La participation aux travaux de normalisation est basée sur le volontariat. Une fois élaborées, les normes deviennent pourtant des références dans les échanges entre entreprises et pour la mise sur le marché des produits. **Il est donc essentiel que les PME françaises fassent entendre leur voix dans les travaux de normalisation**, afin que leurs préoccupations puissent être prises en compte et que les spécifications retenues dans les normes ne conduisent pas à évincer leurs produits du marché. Pour les encourager à participer activement aux travaux de normalisation européens et internationaux, la DGCIS a conçu un programme permettant de prendre en charge jusqu'à 50 % des coûts engendrés. **En 2011, ce programme a bénéficié à 1 500 PME** dans des domaines aussi variés que les dispositifs d'identification par radiofréquences, la photocatalyse pour la dépollution, l'imprimerie ou la production de pièces mécaniques par des méthodes innovantes de fabrication additive, et dans lesquels l'industrie française est bien positionnée et souhaite conserver son avance concurrentielle.

L'évaluation de ce programme réalisée en 2011 par la DGCIS révèle une grande satisfaction de la part des bénéficiaires. Grâce à ce soutien, les entreprises se sont inscrites dans une stratégie de normalisation à moyen et long termes. La mutualisation des ressources a permis de démultiplier la présence au sein des instances de normalisation européennes et internationales.

En savoir +

Le rôle des ambassadeurs des PME

Les ambassadeurs des PME doivent permettre d'améliorer la gouvernance du SBA : faciliter sa coordination et son évaluation dans les États membres ; surveiller et évaluer sa bonne mise en œuvre dans son volet européen, en particulier s'agissant de l'application du principe « *penser aux PME d'abord* ». Au niveau national, l'ambassadeur des PME suit la mise en œuvre du volet national du SBA et informe la communauté nationale des PME sur les initiatives de la Commission européenne. Il prépare les réunions européennes du réseau des ambassadeurs des PME et associe, en amont, les organisations professionnelles. ■



3. La création et le développement des entreprises

La DGCIS conçoit, met en œuvre et évalue les politiques publiques en faveur des entreprises et de l'entrepreneuriat, tout particulièrement en encourageant la création et le développement des entreprises. Le régime de l'auto-entrepreneur a été un facteur décisif de la forte augmentation du nombre de créations d'entreprises depuis 2009.

■ Soutenir le développement des nouvelles entreprises

De bons résultats en matière de créations d'entreprises

En 2011, 550 000 entreprises ont été créées en France, un nombre en baisse par rapport à 2009 et 2010, du fait de l'entrée en régime de croisière des installations d'auto-entrepreneurs, mais qui reste cependant nettement supérieur à celui des années précédentes.

À l'exception du creux de l'année 2009, le nombre d'entreprises créées sous le statut de société est en hausse constante depuis cinq ans. **166 785 sociétés ont été créées en 2011.**

Le nombre d'auto-entrepreneurs actifs est également en croissance continue : **on enregistre 738 000 auto-entrepreneurs en octobre-novembre 2011**, dont 123 000 dans le commerce de détail, 104 000 dans la construction, 71 000 dans les services personnels et 48 000 dans l'enseignement. Le chiffre d'affaires des

auto-entrepreneurs est en hausse sur les trois premiers trimestres 2011 : il atteint 3,2 Mds€, soit autant que pour l'ensemble de l'année 2010 (source : Agence centrale des organismes de sécurité sociale).

Des actions en faveur du développement des entreprises

Ces bons résultats ont conduit la DGCIS à lancer, depuis 2010, **un chantier sur le développement des entreprises**, en collaboration avec les réseaux d'accompagnement des entreprises. Les entreprises françaises sont plus nombreuses dans la tranche des micro-entreprises (moins de 10 salariés), mais moins nombreuses dans les autres catégories. Cela vient en partie du fait qu'elles créent, pendant leurs premières années, moins d'emplois que celles des autres pays européens.

Des actions visant à mieux connaître les besoins des créateurs et à expérimenter de nouveaux modes d'accompagnement ont été réalisées par plusieurs têtes de réseau :

- **L'Association française des instituts du mentorat entrepreneurial (Afime) s'est constituée pour déployer le mentorat** (l'accompagnement personnalisé de jeunes chefs d'entreprise par d'autres plus expérimentés) dans l'ensemble du réseau des chambres de commerce et d'industrie. Ce dispositif avait déjà été testé par la Chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP) ;
- **le réseau Entreprendre a expérimenté un dispositif de soutien aux jeunes entreprises exportatrices**, en coopération avec les organismes publics et privés spécialisés (dont Ubifrance) ;
- **France Initiative a finalisé le bilan d'une étude de cohorte de créateurs sur trois ans.**

Parallèlement, la DGCIS a lancé un appel à projets pour accompagner et faciliter la mise en œuvre du programme de développement des entreprises à potentiel (entreprises de moins de cinq ans, ayant entre 8 et 50 salariés). Trois Direccte (Pays de la Loire, Lorraine, Nord-Pas-de-Calais) ont souscrit à ce dispositif, en lien avec les chambres de commerce et d'industrie locales.

Les priorités de l'année 2012 sont de capitaliser sur les travaux engagés pour obtenir des avancées en matière d'accompagnement des entreprises après leur création. Cela suppose un engagement résolu des réseaux d'accompagnement dans la démarche de coordination de leurs actions aux niveaux national et local.

Enfin, la DGCIS et les Direccte ont été très présentes dans les salons professionnels afin d'expliquer les nouveaux régimes et leurs incidences aux nombreux porteurs de projets. Les guides de l'auto-entrepreneur et de l'Entrepreneur individuel à responsabilité limitée (EIRL) ont été largement diffusés (salons, Internet).

👁 *Guide de l'auto-entrepreneur*
www.pme.gouv.fr/auto-entrepreneur/guide.pdf

👁 *Guide de l'EIRL*
www.pme.gouv.fr/eirl/eirl-en-10points.pdf

Des référents régionaux des Direccte pour les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et les PME à fort potentiel de croissance

L'objectif de cette opération est de proposer un service individualisé à 1 000 ETI et 1 000 PME à fort potentiel de croissance afin de les informer sur les dispositifs publics et faciliter leurs démarches administratives.

Depuis 2011, les Direccte proposent à ces entreprises un accompagnement personnalisé par un « référent ETI ».

En janvier 2012, plus de 1 200 entreprises ont été rencontrées par leur référent. Ces rencontres ont donné lieu à des échanges fournis et ont permis de résoudre de nombreux sujets de préoccupation pour les dirigeants. À titre d'exemple, le référent d'une ETI souhaitant s'implanter au Brésil a très rapidement mis le chef de cette entreprise en relation avec le service économique de l'ambassade de France à Brasilia.

■ Améliorer l'accès des entreprises au financement

Dans le contexte du durcissement des normes prudentielles de la banque et de l'assurance, l'accès au financement devient crucial pour les entreprises. D'importantes avancées ont été obtenues en 2011 :

- **la mise en place du Fonds national d'amorçage (FNA)** (voir le chapitre sur le programme *Investissements d'avenir*) ;
- **le lancement des travaux de l'Observatoire du financement des entreprises** sur une série de secteurs industriels, en vue d'identifier les freins au financement de l'investissement. Ces travaux feront l'objet d'un rapport au premier semestre 2012 ;
- **la signature, le 1^{er} avril 2011, d'une convention par Oséo et la Siagi (société de cautionnement mutuel de l'artisanat) pour ouvrir aux EIRL le bénéfice de leurs garanties de crédit ;**
- **le lancement d'un groupe de travail** réunissant les réseaux bancaires, Oséo, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et les réseaux d'accompagnement des créateurs d'entreprise, confié à l'Agence pour la création d'entreprise (APCE) et visant à établir un dossier partagé de demande de prêt bancaire harmonisé pour les créateurs d'entreprise.

■ La tutelle de l'Agence pour la création d'entreprises (APCE)

Créée en 1996, l'APCE est chargée de promouvoir l'esprit d'entreprendre, de fournir des outils et des formations aux professionnels qui conseillent les créateurs et d'être un véritable observatoire au niveau national de la création/reprise d'entreprise. Aux côtés et en complément des réseaux d'appui qui interviennent directement auprès des porteurs de projets, elle assure un rôle d'information et de conseil à destination des différents publics de son portail Internet.

En 2011, l'APCE a poursuivi son implication dans les grands chantiers de la reprise d'entreprise, de la promotion du statut de l'auto-entrepreneur et de l'EIRL, ainsi que de la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes, à la suite de la création du Comité pour la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes (CPEJ).

À l'occasion de son 10^e anniversaire, l'Observatoire des pratiques pédagogiques en entrepreneuriat (OPPE) a réalisé **une étude sur les actions de formation et de sensibilisation à l'entrepreneuriat dans l'enseignement**.

Le site Internet de l'agence a attiré plus de 9 millions de visiteurs.

👁 www.apce.com

L'APCE a poursuivi son partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et les collectivités locales pour la mise à disposition de sites régionaux d'information et de promotion de l'esprit d'entreprendre (dix à ce jour).

Organisme de référence pour les questions relatives à l'entrepreneuriat et à la création d'entreprise, l'agence a poursuivi l'élaboration du référentiel de la création d'entreprise par métiers, sous forme de **fiches professionnelles portant sur plus de 150 métiers**.

👁 <http://boutique.apce.com/17-150-activites-pour-se-lancer>

Enfin, en tant qu'animateur des acteurs de la création d'entreprise et dans le cadre du comité Synergie réseaux, l'APCE a préparé la mise à jour du référentiel de l'accompagnement des créateurs d'entreprise et poursuivi ses actions de formation auprès des différents réseaux.

■ La montée en puissance des actions en faveur de l'entrepreneuriat des jeunes

Les vingt pôles de l'entrepreneuriat étudiant initiés dans le cadre du plan pour l'entrepreneuriat étudiant de 2009 sont pleinement entrés en activité au cours de l'année universitaire 2010-2011. Leur ambition est de sensibiliser 380 000 étudiants à la création d'entreprise dans les trois prochaines années.

Rassemblant 227 établissements d'enseignement supérieur, associant universités, grandes écoles et près de 350 partenaires économiques, ces pôles mèneront des opérations de sensibilisation, de formation et d'accompagnement des étudiants à l'entrepreneuriat. Une demi-douzaine de nouveaux pôles sont en cours de constitution.

Cette action a été complétée en 2011 par la **signature d'une convention entre le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et l'association Entreprendre pour apprendre**. Cette association, membre d'un réseau européen, a déjà formé 12 000 jeunes de l'enseignement secondaire impliqués dans des « mini-entreprises » dont elle assure le dépôt des statuts et le financement.

Les réseaux consulaires sont largement impliqués dans ces actions. Fin 2011, la DGCIS a lancé la réflexion sur l'accompagnement de la nouvelle génération d'entrepreneurs qui naîtra de ce dispositif. **Une étude sur les nouveaux profils des créateurs d'entreprise** (issus de la « génération Y ») **va être rendue en 2012**.

■ Le guichet unique pour la création d'entreprise

Depuis le 20 janvier 2010, le portail Internet www.guichet-entreprises.fr permet d'effectuer le dépôt de dossier des formalités de création d'entreprise (hors procédures spécifiques d'autorisation) pour tous les types d'entreprises, y compris pour les activités qui ne relèvent pas de la directive « services ».

Zoom

L'auto-entrepreneuriat

En trois ans, près d'un million de créateurs d'entreprise ont demandé à bénéficier du régime de l'auto-entrepreneur. Ce chiffre traduit un véritable engouement pour la prise d'initiative individuelle, facilitée par la simplicité de la création sous ce régime.

Fin 2011, plus de 740 000 d'entre eux sont inscrits en tant que tels dans les fichiers de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos). Ce chiffre tient compte de la cessation d'activité de certains auto-entrepreneurs ou de la radiation d'autres « cotisants », suite à l'absence de déclaration de leur part d'un chiffre d'affaires au cours d'une période continue de 24 mois. ■





4. La politique industrielle et les filières de production

Les États généraux de l'industrie ont conduit à une large redéfinition de la politique industrielle de la France et posé l'objectif d'une hausse de 25 % de la production industrielle à l'horizon 2015. Cette politique s'appuie, d'une part, sur des dispositifs concernant l'ensemble de l'industrie et, d'autre part, sur des dispositions spécifiques à certaines activités. La Conférence nationale de l'industrie et les comités stratégiques de filière, mis en place à la suite des États généraux de l'industrie, ont mené de nombreux travaux en 2011. Des comités régionaux ont été créés afin de renforcer l'action des comités nationaux.

■ La Conférence nationale de l'industrie (CNI)

Présidée par le Premier ministre, la Conférence nationale de l'industrie (CNI) est composée des membres du Gouvernement, de syndicats et fédérations professionnels, de syndicats de salariés, de personnalités qualifiées et d'organismes spécialisés. **Elle a pour mission d'éclairer et de conseiller les pouvoirs publics sur la situation de l'industrie et des services à l'industrie en France, de proposer des actions visant à soutenir la compétitivité et le développement de ces secteurs d'activité, des emplois et des compétences associés.** Elle peut soumettre des avis et propositions relatifs à l'efficacité des aides publiques dont bénéficie l'industrie, ainsi qu'à l'impact des politiques publiques sur l'industrie et les services à l'industrie.

La CNI est un organe essentiel de la concertation sur les politiques industrielles :

- elle émet des propositions pour favoriser le développement de l'activité et de l'emploi dans l'industrie et les services à l'industrie, ainsi que la mise en place d'une gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences industrielles ;
- elle émet des avis sur l'évaluation des dispositifs existants de soutien à l'industrie et aux activités de services à l'industrie en France ;
- elle organise les travaux effectués au sein des comités de filières industrielles, aux niveaux national et territorial ;
- elle peut proposer des études prospectives sur tout domaine d'intérêt pour l'industrie et ses services ;
- elle peut être consultée sur des projets de texte législatif ou réglementaire, susceptibles d'avoir un impact sur l'industrie ou sur toute initiative structurante pour des filières industrielles françaises.

■ Les aspects transversaux

Une part importante des travaux de la CNI concerne **l'ensemble de l'industrie et porte sur des thèmes prioritaires** tels que la recherche et l'innovation, la compétitivité, la formation professionnelle, le financement des entreprises, les aides publiques, la simplification administrative...

Quatre groupes de travail permanents et deux groupes de travail temporaires ont été particulièrement actifs :

- les groupes de travail permanents « Bilan économique et prospective », « Emploi et compétences », « Recherche et développement, innovation » et « Réglementation et simplification » ont remis des propositions dont un résumé figure dans le rapport annuel de la CNI ;
- deux groupes de travail temporaires, animés par MM. Jurgensen et Hirtzman, ont mené des réflexions sur la compétitivité de l'industrie française. Leurs travaux font l'objet d'un rapport spécifique.

Deux autres groupes sont envisagés, l'un sur le financement des entreprises (en lien avec la médiation du crédit aux entreprises) l'autre sur les aides accordées par les pouvoirs publics aux entreprises. Les propositions issues de ces travaux sont présentées dans un rapport remis au Premier ministre en février 2012.

👁 www.industrie.gouv.fr/egi/cni/index.html

■ Les politiques de filières

Douze comités stratégiques de filière nationaux

La CNI coordonne également les travaux des **douze comités stratégiques de filière, lieux de dialogue pour les acteurs des filières industrielles et d'élaboration de stratégies partagées**. Les domaines couverts sont la construction automobile, la construction aéronautique, la construction ferroviaire, la construction et la réparation navales, l'énergie nucléaire, les technologies et services de l'information et de la communication, les industries de la chimie et des matériaux, les industries de santé, les industries des biens de consommation, les industries agroalimentaires, les industries de la mode et du luxe, ainsi que les éco-industries.

Chaque comité s'est doté d'une **feuille de route stratégique**, partagée par l'ensemble des acteurs. Elle les a conduits à définir les enjeux de la filière et à proposer un ensemble d'actions prioritaires.

L'approche par filière est adaptée à l'examen des stratégies de positionnement sur des marchés, au

traitement de certains aspects des questions de financement des entreprises (besoins en fonds propres et en fonds de roulement), de travail coopératif entre entreprises (relations entre clients et fournisseurs et entre donneurs d'ordres et sous-traitants...), de segmentation des tâches et de leur structuration sous forme de relations interentreprises équilibrées, et aux actions à l'international.

Bon nombre d'aspects de l'innovation, tant technologique que non technologique, relèvent aussi d'une approche par filière :

- **l'innovation organisationnelle**, qui fait souvent appel à une optimisation de la chaîne de production entre les entreprises situées à différents stades au long de la chaîne ;
- **les démarches de conception, de création, de design et d'optimisation des fonctionnalités des produits**, qui nécessitent souvent une coopération aux différents stades de la fabrication des produits et une relation étroite entre donneurs d'ordres et sous-traitants.

Cette démarche a connu un réel succès en 2011. Les douze comités stratégiques ont eu une activité importante, avec près de 300 réunions. Ces comités ont établi un rapport dont un résumé figure dans le rapport de la Conférence nationale de l'industrie.

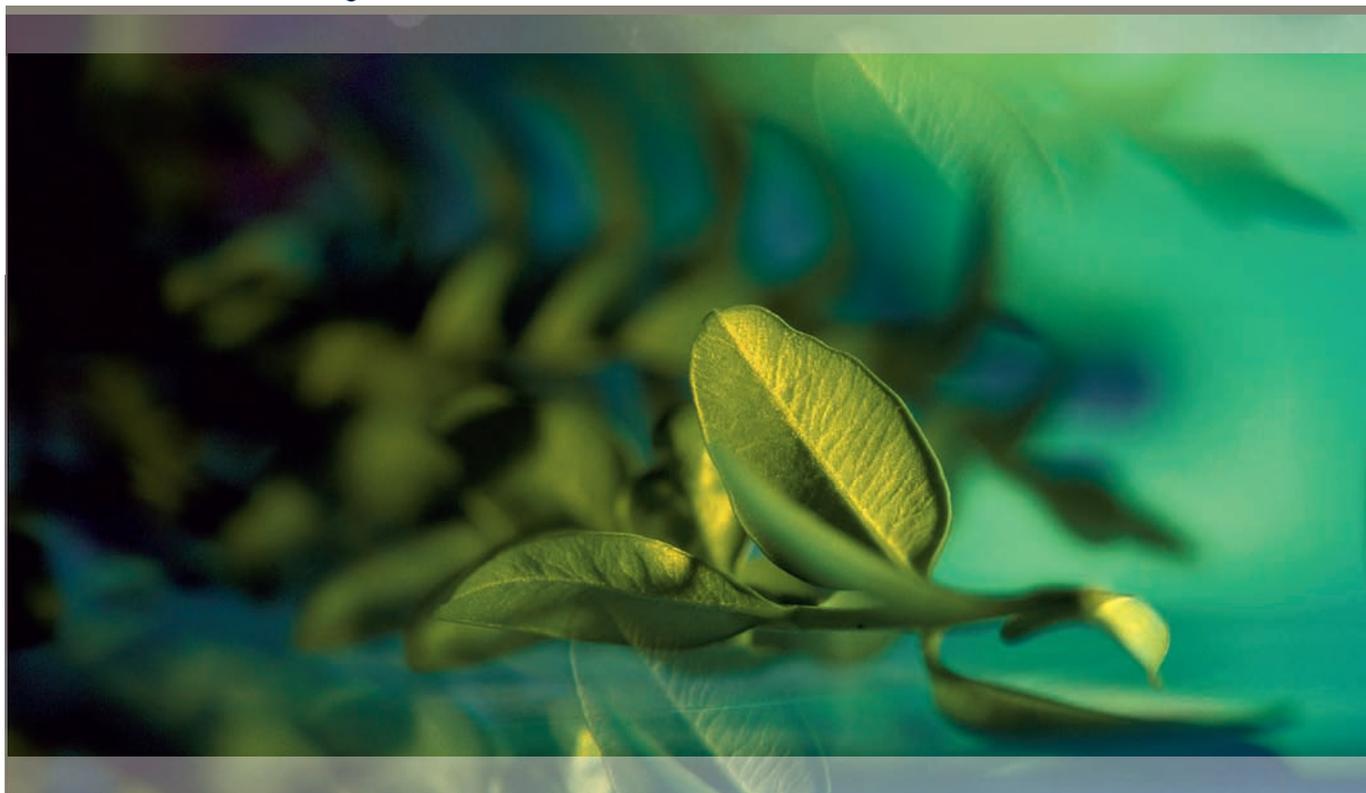
👁 www.industrie.gouv.fr/egi/rapport-annuel-CNI-2011.pdf

En 2012, les douze comités stratégiques de filière se consacrent à la mise en œuvre ou au suivi des actions initiées.

Vingt comités stratégiques de filière régionaux

À la demande de la DGCIS et avec une forte implication des Directe, **vingt comités stratégiques de filière régionaux ont été installés par des préfets de région en 2011** afin de réunir les principaux acteurs des filières industrielles régionales, de veiller à la bonne définition d'un plan d'action adapté à chacune d'entre elles et d'assurer la liaison avec les comités nationaux. Ainsi, pourront y participer les industriels donneurs d'ordre régionaux et PME sous-traitantes, les éventuels pôles de compétitivité travaillant pour la filière, les partenaires sociaux, le conseil régional, la chambre de commerce et d'industrie régionale...

En 2012, plus de cinquante autres comités stratégiques de filière régionaux vont être mis en place dans l'objectif de suivre, pour chaque région, deux à trois filières à fort enjeu local.



5. L'innovation

La DGCIS encourage le développement de la recherche et de l'innovation dans les entreprises à travers la promotion du design, la diffusion de la culture marketing, le développement de l'innovation touristique dans les territoires, ou encore la valorisation de l'innovation dans les services.

■ Design et marketing

Design

L'action de la DGCIS en faveur du design dans le cadre du Plan design creation (2008-2010) s'est développée autour de quatre axes :

- **encourager l'utilisation du design dans les entreprises** en développant des outils de sensibilisation adaptés ;
- **développer l'offre de design et de création disponible**, en particulier pour les PME ;
- **promouvoir le design français à l'international et valoriser les productions françaises grâce au design** ;
- **assurer l'excellence de l'enseignement supérieur du design**.

Ces actions se sont poursuivies en 2011 avec :

- **une deuxième série d'ateliers de sensibilisation au design pour les PME** suivis d'un accompagnement individualisé visant à la réalisation de projets design, organisée en liaison avec les Direccte en Aquitaine, en Alsace, dans les Pays de la Loire, en Midi-Pyrénées et en Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- **des travaux sur la qualification, la professionnalisation et la reconnaissance des designers**, en liaison avec le ministère de la Culture et les professionnels du design ;

- **un appui constant à l'École nationale supérieure de création industrielle (Ensci-Les Ateliers)**, qui développe notamment des projets de recherche au sein du pôle de compétitivité Minalogic à Grenoble, et à l'Agence pour la promotion de la création industrielle (APCI), pour l'organisation de l'Observateur du design et des manifestations internationales de promotion du design (Taiwan en septembre 2011) ;
- **l'organisation de manifestations en faveur du design dans l'économie** comme le Rendez-vous du commerce « Le design réinvente la distribution », le 15 mars 2011, ou les premières assises « Mobidécouverte. Les enfants designers », le 6 avril 2011, à l'occasion de la Semaine de l'industrie.

En 2012, le design fait l'objet d'un plan d'action structuré en trois volets.

- **La création d'un Centre national du design**, à l'instar des exemples anglais, danois ou coréen. Créé à partir de l'Agence pour la promotion de la création industrielle (APCI), en liaison avec l'ensemble des acteurs du design, il aura pour missions d'affirmer le rôle stratégique du design dans l'économie, d'améliorer la compétitivité des entreprises françaises grâce à l'apport du design dans leur stratégie et de permettre aux métiers du design de se développer.

- **L'intégration du design dans l'écosystème des pôles de compétitivité**, qui visera à accélérer la mise sur le marché des produits et des services conçus au sein des entreprises des pôles. Une expérience sera lancée en 2012 dans quelques régions volontaires.
- **L'élaboration d'un référentiel des métiers du design**, qui correspond à une demande des professionnels. Les travaux ont démarré en janvier pour une mise en œuvre effective à la fin de l'année 2012.

Marketing

En 2011, la DGCIS a développé plusieurs actions visant à diffuser la culture marketing auprès des PME, encore trop peu nombreuses à utiliser ce levier pour renforcer leur compétitivité.

- Des conférences-ateliers, organisées par l'Association nationale du marketing (Adetem) dans huit régions françaises, ont permis de faire connaître les ressources de la « **boîte à outils marketing** » www.marketingpourpme.org. Lancé en 2010 par le ministre de l'Industrie, ce site permet de répondre aux besoins des entreprises souhaitant intégrer dans leur pratique les outils marketing. Il a accueilli 6 000 visites par mois en 2011.
- Les actions de sensibilisation et d'accompagnement des PME à la stratégie et aux outils marketing ont été poursuivies.
- Les 12 PME de la filière **bijouterie-joaillerie** (fabricants et distributeurs), engagées depuis 18 mois dans une action d'accompagnement, ont restitué, en mai 2011, le résultat des travaux conduits avec un consultant pour se positionner efficacement sur le marché, développer les produits les plus adaptés à leurs choix stratégiques et bâtir un plan marketing.
- 16 PME du secteur **transport-logistique** sont engagées dans l'action « **Mercatique transport** » qui s'achèvera en juin 2012. Après une phase de sensibilisation collective sur dix thématiques sélectionnées par les participants, un accompagnement individuel a été mis en place afin de décliner des applications concrètes adaptées aux besoins de l'entreprise.
- Une nouvelle initiative a été lancée, comprenant la **création d'une marque des prestataires marketing et d'une plate-forme de mise en relations, d'échanges et de ressources marketing**. Cette action vise à faciliter la démarche des PME souhaitant faire appel à un professionnel du marketing, en fédérant les prestataires qui ont choisi de se soumettre, via une charte déontologique, à des engagements de qualité et de transparence et de proposer une offre adaptée aux PME. Un annuaire électronique de ces prestataires, avec clés d'accès aux expertises recherchées, va être mis en ligne en 2012.
- Enfin, l'appel à projet 2011 « **Innovation-crétion-design-marketing** » a permis de sélectionner **quatre projets collectifs comportant une forte dimension d'innovation non technologique, dans les**

filères du textile, de la céramique et du verre, de la pierre et du cadre de vie. Les PME participant à ces projets seront accompagnées pour concevoir de nouveaux produits répondant aux attentes des consommateurs et pouvant atteindre de nouveaux marchés.

Tourisme

Une réflexion sur l'innovation touristique a été engagée en 2011 par la DGCIS et les Direccte.

Un atelier consacré à l'innovation touristique dans les territoires a été organisé lors des Rencontres nationales du tourisme qui ont eu lieu en novembre 2011. Il a suscité un réel intérêt auprès des participants. L'innovation dans le secteur touristique englobe en effet de multiples facettes, à l'image de la diversité de ce secteur d'activités, de ses acteurs et de ses territoires. Elle peut concerner toutes les fonctions de l'activité touristique : la conception globale du produit, le management, l'ingénierie financière, le marketing et la promotion.

À travers trois exemples de projets touristiques innovants, **des pistes d'actions** ont été définies. Ces démarches ont été présentées par les porteurs de projets dans le secteur du thermalisme, de la plaisance et du design, appliqué à la valorisation globale d'un territoire (la Bretagne). La présentation d'une démarche innovante menée dans la région du Valais, en Suisse, a démontré l'intérêt de conduire **une démarche collective d'excellence**, basée sur des systèmes de management exigeants et a permis de conforter l'idée que le tourisme n'est pas un secteur autonome.

L'innovation gagne à s'inscrire dans une démarche territoriale : soudés autour du sentiment d'appartenance à un même territoire, les acteurs touristiques œuvrent ensemble à son essor, dans un esprit de réseau.

En savoir +

L'activité d'Oséo en matière d'innovation

Oséo, à qui l'État a confié la mission de soutenir la croissance par l'innovation, a distribué plus de 410 M€ d'aides sous forme de subventions et d'avances remboursables. L'opérateur a également soutenu des projets collaboratifs, au titre du programme Innovation stratégique industrielle pour un montant de 106 M€, et pris en charge la gestion du Fonds unique interministériel, qui soutient notamment les projets des pôles de compétitivité. ■

 www.oseo.fr

■ L'étude Technologies clés 2015

L'étude Technologies clés 2015 a été réalisée entre janvier et octobre 2010, à l'issue d'une large concertation réunissant experts privés et publics et acteurs institutionnels. Cette 4^e édition s'adresse aux décideurs publics et privés souhaitant disposer d'avis d'experts pour les guider dans leurs choix d'investissement ou dans leurs partenariats, mais aussi aux chefs d'entreprise désireux de diversifier leurs activités ou de lancer de nouvelles offres.

L'étude recense 85 technologies innovantes, réparties en sept secteurs : chimie, matériaux et procédés ; technologies de l'information et de la communication ; environnement ; énergie ; transports ; bâtiment ; santé, agriculture et agroalimentaire.

Quatre principaux enseignements ressortent :

- à côté des technologies de l'information et de la communication et des technologies du vivant, dont l'importance demeure, **les technologies de l'énergie et de l'environnement occupent désormais une place de plus en plus importante** ;
- la France dispose d'un réel potentiel dans les technologies clés recensées, qu'il lui revient d'exploiter pour saisir les opportunités de marché (tous secteurs confondus, la France se situe aujourd'hui dans le peloton pour 2/3 des technologies clés, et se positionne comme leader ou co-leader pour 1/5 d'entre elles) ;
- l'importance des « technologies d'avenir » ne doit pas masquer le rôle essentiel des « technologies diffusantes » pour la capacité d'innovation et la compétitivité des entreprises ;
- l'innovation technologique naît de plus en plus souvent aux interfaces de domaines très différents

et la mobilisation simultanée de technologies relevant de champs variés est de plus en plus fréquente. Ce constat a un impact sur les cursus de formation initiale et continue qui doivent désormais répondre à un double impératif : l'excellence dans leur spécialité et l'ouverture pluridisciplinaire pour développer la capacité à travailler en équipes d'origines et de préoccupations variées.

Les conclusions de l'étude ont été largement reprises tant dans les médias que dans des *think tanks* (laboratoires d'idées) pour investisseurs. Ses préconisations sont prises en compte dans la programmation de l'Agence nationale de la recherche (ANR).

👁 www.industrie.gouv.fr/tc2015/index.php

■ Les programmes européens

En matière de R&D et d'innovation, facteurs clés de la compétitivité de l'économie européenne, l'Union européenne consacre des moyens conséquents. En témoignent le 7^e Programme-cadre de recherche et développement technologique (PCRDT), doté de 50,5 Mds€, et le Programme compétitivité et innovation (PCI), doté de 3,6 Mds€.

La thématique Technologie de l'information et de la communication (TIC) du 7^e PCRDT, la plus importante en volume financier, a vu, en 2011, le lancement de deux appels importants, dotés de 905 M€ de subventions et portant sur les réseaux du futur, le *cloud computing*, l'Internet des objets, les logiciels avancés, les systèmes de confiance dans les TIC, le futur Internet, la recherche de nouvelles pistes en matière de composants et systèmes, la photonique, la gestion de l'information, les réseaux électriques intelligents (*Smart grids*) et les technologies TIC au service d'une gestion des ressources en eau.

2011 a aussi été l'année du lancement de l'opération FET (*Future & Emerging Technologies*) Flagship, ces grands projets structurants de long terme (dix ans), qui demanderont des financements de l'ordre de 100 M€ par an. La compétition est ouverte ; six consortia sont toujours en lice. Ils associent des équipes importantes de tous les pays. Parmi les six thèmes – le graphène (nouveaux matériaux en carbone) ; les microcapteurs pour assurer un rôle d'ange gardien pour les personnes fragiles ; la virtualisation des maladies pour imaginer et tester plus vite des thérapies ; les robots compagnons pour les humains ; la simulation du cerveau humain et le développement de moteurs de recherche complets pour mieux comprendre la vie numérique et prédire l'avenir –, deux seront retenus.

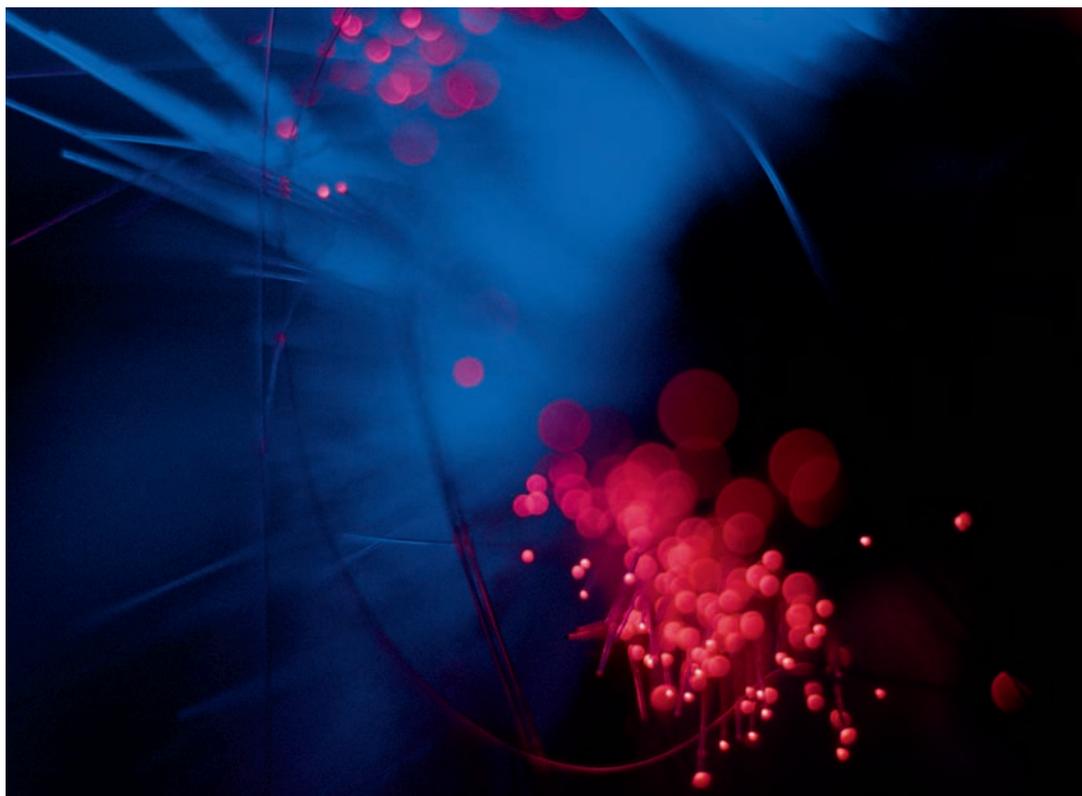
En savoir +

Le 7^e programme-cadre de recherche et développement technologique (PCRDT)

Au cœur de la politique européenne de recherche et d'innovation, les PCRDT permettent d'accorder des subventions aux acteurs de la recherche dans toute l'Europe et ailleurs, pour cofinancer des projets de recherche, de développement technologique et de démonstration. Ces subventions font l'objet d'une forte compétition, et sont accordées sur la base d'appels à propositions et d'une procédure d'examen.

Le 7^e programme-cadre de recherche couvre la période 2007-2013 et dispose d'un budget total de plus de 50 Mds€. Plus vaste et souple que ses prédécesseurs, il est issu de nombreuses années de consultations avec la communauté de la recherche des secteurs public et privé, les acteurs économiques et les responsables politiques en Europe. ■

👁 http://ec.europa.eu/research/fp7/pdf/fp7-inbrief_fr.pdf



Dans le cadre de la stratégie Europe 2020, la DGCIS s'attachera à renforcer les programmes communautaires de financement de l'innovation, en veillant à l'ouverture aux entreprises du futur cadre européen de financement de la recherche, du développement et de l'innovation « **Horizon 2020** », qui prendra effet pour la période 2014-2020.

Une simplification des règles et procédures communautaires imposées aux entreprises, et un accompagnement renforcé *via* les programmes « partenariats technologiques européens » des pôles de compétitivité devraient permettre aux PME de participer plus amplement aux programmes.

La DGCIS soutiendra aussi la création d'instruments financiers capables de couvrir les besoins, en particulier en capital risque et capital amorçage, tout en simplifiant l'accès pour les PME.

Enfin, son action s'inscrit pleinement dans le suivi du premier projet pilote de partenariat européen pour l'innovation, initié par la Commission européenne le 6 octobre 2010 et ayant pour thème « Le vieillissement actif et en bonne santé », et pour objectif un gain de deux ans de vie en bonne santé d'ici 2020. La DGCIS veillera à ce que l'initiative mobilise des instruments pertinents, mette en cohérence des actions déjà existantes et coordonne des politiques de l'UE entre elles et des politiques nationales et européennes.

■ Les pôles d'innovation pour l'artisanat et les petites entreprises

La politique des pôles d'innovation pour l'artisanat et les petites entreprises a été lancée par le ministère au début des années 1990. **22 pôles d'innovation sont labellisés.**

Spécialisés dans un métier (génie thermique et énergie, métiers de bouche, instrumentation musicale...) ou une thématique (environnement et développement durable, communication multimédia, technologies de découpe...), ces pôles ont une vocation nationale et sont portés par des établissements du secteur de l'artisanat engagés dans une démarche de transfert de technologie.

Les pôles d'innovation pour l'artisanat et les petites entreprises remplissent les missions suivantes :

- **assurer la liaison avec les centres de compétence** (centres techniques, universités, grandes écoles...) ;
- **diffuser les innovations et les connaissances nouvelles**, soit directement (lettres électroniques, guides...), soit en s'appuyant sur des partenaires relais (fédérations professionnelles, chambres consulaires...) ;
- **rechercher des solutions adaptées à la très petite entreprise (TPE)** avec l'appui de partenaires scientifiques et techniques ;
- **apporter une assistance directe aux entreprises** (questions-réponses téléphoniques ou par messagerie, forums Internet).

Les pôles d'innovation bénéficient d'un soutien financier du ministère par l'intermédiaire du **Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (Fisac)**. Suite à l'évaluation positive de la politique des pôles en 2011, le ministère envisage de renouveler le conventionnement triennal pour la période 2012-2014.

■ L'innovation dans les services

De nombreuses entreprises de services s'inscrivent dans la compétition internationale et ont besoin d'innover pour se différencier et rester compétitives.

Dans le cadre de travaux associant Oséo, l'Agence nationale de la recherche (ANR) et le ministère de la Recherche, la DGCS a mis en évidence les facteurs déterminants de l'innovation de service.

Cette innovation peut prendre différentes formes :

- **l'innovation dans l'offre de service proprement dite**, associée ou non à la délivrance d'un produit (par exemple un service de récupération de déchets, de location d'espace de stockage sur Internet, de covoiturage...);
- **l'innovation dans la manière de délivrer le service au client** (par exemple l'achat en ligne de prestations juridiques, la livraison à domicile ou en points relais...);

- **l'innovation dans l'organisation de l'entreprise pour produire le service** (regroupement de prestataires en plates-formes, télétravail...);
- **l'innovation de modèle économique** (vélib', presse gratuite en ligne...).

À l'issue d'un colloque organisé par la DGCS en novembre 2011, le secrétaire d'État a dévoilé un plan d'actions en faveur de l'innovation dans les services, destiné à accroître la compétitivité de ces entreprises.

Ce plan est mis en œuvre en 2012. Il repose sur trois axes.

- **Favoriser, diffuser et valoriser l'innovation dans les services** : rédaction d'un *Guide de l'innovation dans les services* destiné aux PME et mise en place d'un Grand prix national de l'innovation dans les services.
- **Mobiliser des moyens financiers en faveur de l'innovation dans les services** : mise en place d'un appel à projets dédié à l'amélioration de la productivité dans les entreprises de services (dotation de 7 M€), et lancement d'un nouvel appel à projets « Centre multiservices partagés » ouvert aux professions réglementées (dotation de 1 M€) et visant à soutenir des plates-formes de services innovantes.
- **Coordonner les acteurs et expertiser la création d'un pôle d'innovation dans les services** : création d'un groupe de propositions réunissant les acteurs de l'innovation dans les services, travaillant

Zoom

La Journée de l'innovation France-Israël

Dans le cadre de ses actions visant à accroître les capacités d'innovation des PME et à favoriser la conclusion de partenariats technologiques à l'international, le DGCS a organisé, le 5 décembre 2011, la première Journée de l'innovation France-Israël.

Israël, « pays-technopole », est reconnu dans les technologies de pointe grâce à un effort de R&D atteignant 4,7 % du PIB, l'un des niveaux les plus élevés au monde, qui lui a valu les qualificatifs de « nation start-up » et de « Silicon Wadi ».

Organisée à Bercy, cette journée a réuni 380 participants, représentant plus de 210 entreprises, laboratoires ou universités. Environ 70 % des participants étaient français, représentant plus de 140 entreprises, laboratoires ou universités. Une centaine d'Israéliens ont fait le déplacement, soit près de 60 entreprises, laboratoires ou universités. Près de 400 rencontres d'affaires ont eu lieu. L'analyse des retombées de ces rencontres est en cours.

La deuxième édition de cette journée se tiendra en Israël à l'automne 2012. Parallèlement, les ministres de l'Industrie des deux pays ont chargé la DGCS et ses homologues israéliens de l'*Office of Chief Scientist* (OCS) de travailler à la mise en œuvre, courant 2012, d'un incubateur franco-israélien ouvert aux start-up des deux pays. ■



notamment sur la défense de la propriété intellectuelle des innovations dans les services et l'adaptation des outils de soutien aux spécificités de l'innovation dans les services.

■ Les pôles de compétitivité

Depuis leur création, les pôles de compétitivité ont présenté **plus de 2 200 projets de R&D dans le cadre du Fonds unique interministériel (FUI)**, cet outil spécifique de soutien aux projets collaboratifs des pôles de compétitivité. Plus de 1 000 projets ont été retenus au cours de 12 appels à projets. Ils représentent près de 5 Mds€ de dépenses de R&D et sont aidés à hauteur de 1,2 Md€ par le FUI et 700 M€ par les collectivités territoriales et les fonds communautaires. Chaque projet de R&D mobilise en moyenne 4,7 M€ et l'équivalent d'une quinzaine de chercheurs ou ingénieurs pendant une année à plein temps.

Les premiers projets soutenus commencent à déboucher sur de nouveaux produits et services innovants mis sur le marché. Ainsi, le projet Terra Numerica, qui permet la numérisation du patrimoine

urbain et vise des services pour l'immobilier, la gestion des risques environnementaux ou encore l'urbanisme, a déjà contribué à la création de plus de 40 emplois. Le projet RT Fluo a permis de créer une nouvelle technologie d'analyse de contamination microbienne avec, à la clé, des emplois et de nouveaux brevets.

Parallèlement, **20 projets de plates-formes d'innovation**, structures de mutualisation d'équipements et de services de pointe, à destination en particulier des PME, ont été financés en 2011.

Dans le cadre du programme Investissements d'avenir, 3,5 Mds€ sont consacrés aux pôles de compétitivité (voir le chapitre sur le programme *Investissements d'avenir*).

2011 est également l'année du lancement de la deuxième évaluation de la politique des pôles de compétitivité. Confiée à un consortium indépendant, elle permettra d'apporter des recommandations sur l'avenir de la politique des pôles et de chacun des pôles de compétitivité. Les conclusions vont être publiées au printemps 2012.

Zoom

L'internationalisation des pôles de compétitivité

La DGCIS mène plusieurs actions en faveur du développement international des pôles de compétitivité dans le cadre de la stratégie des pôles définie dans les contrats de performance. Afin d'accompagner la deuxième phase de la politique des pôles, la DGCIS a signé, le 13 janvier 2009, une convention avec Ubifrance qui permet de renforcer l'accompagnement des pôles de compétitivité à l'international. Cette convention a été reconduite en décembre 2011.

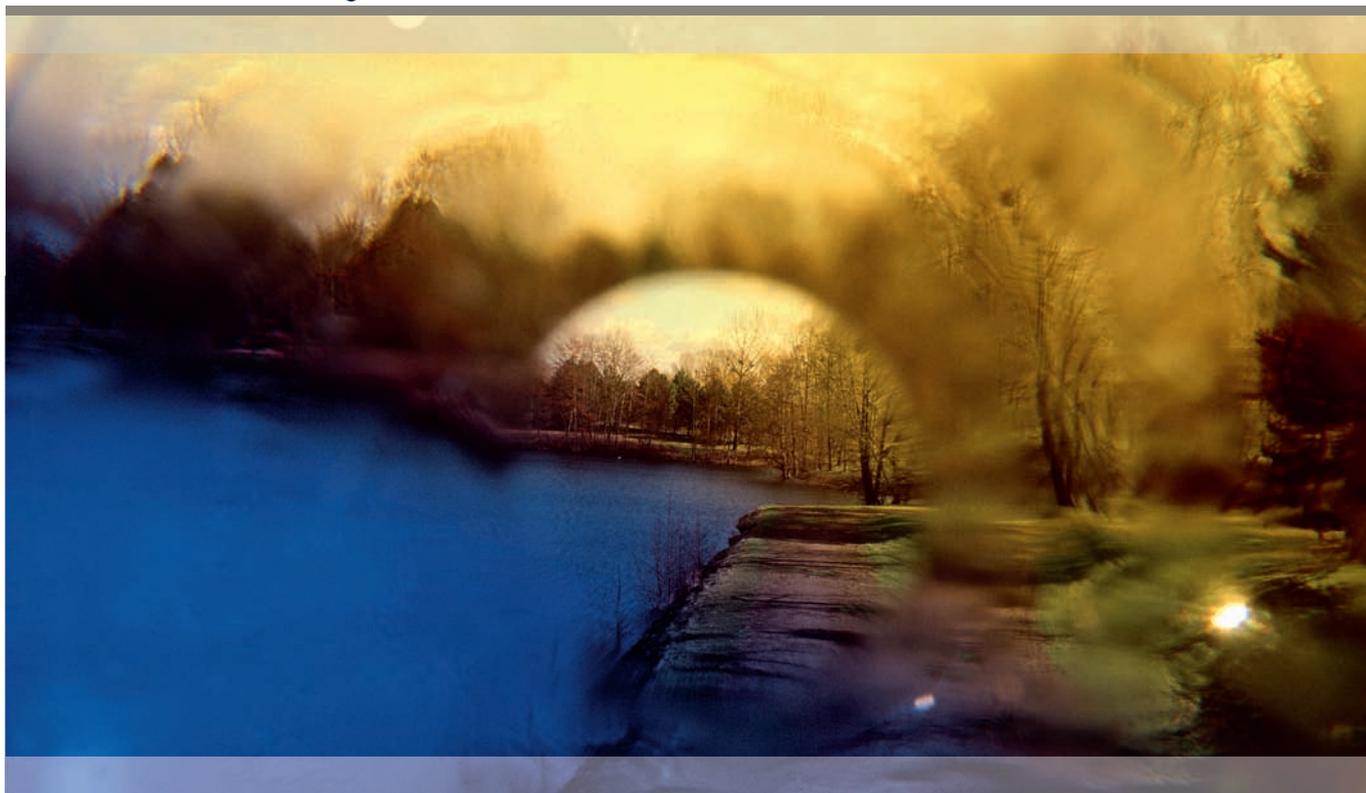
Une montée en puissance régulière a été observée au cours des trois dernières années : alors que 17 actions ne concernaient en 2009 que quatre secteurs (biotechnologies, énergie, transports et TIC), **36 actions ont été conduites en 2011, concernant dix secteurs** (agroalimentaire, matériaux, mer, textile, mécanique, et écotechnologies étant venus s'ajouter aux précédents) et **impliquant plus de 400 participants** (gouvernances des pôles, centres de R&D, PME), dont une moyenne de 55 à 60 % de PME. Les moyens budgétaires consacrés par la DGCIS à ces actions s'élèvent à un peu moins de 600 000 € en 2011.

Selon une analyse conduite en 2011, ce dispositif a permis d'améliorer la visibilité à l'international des pôles français.

Plus de 160 accords de partenariats technologiques et industriels ont été signés ou sont en cours de négociation. Trois grandes zones géographiques en concentrent l'essentiel : l'Amérique du Nord, l'Europe et l'Asie (avec un accroissement significatif du poids de cette dernière zone, une stabilité sur l'Europe et un relatif recul sur l'Amérique du Nord).

Une nouvelle convention a été conclue pour la période 2012-2014. Elle renforce les modalités de la préparation collective des actions, cible plus clairement les PME/ETI des pôles comme bénéficiaires privilégiés des actions, et se dote d'indicateurs d'évaluation plus précis.

Par ailleurs, la DGCIS a répondu à l'appel à propositions de la Commission européenne « *Towards World-Class Clusters* », visant à apporter un soutien financier à des projets de nature à doter les pôles européens d'une visibilité mondiale. Sa proposition Wiintech, construite autour du pôle Plastipolis et de sept clusters partenaires européens du secteur des matériaux, a été retenue en décembre 2011 par la Commission. ■



6. Le développement de l'économie touristique

La stratégie en faveur du développement du tourisme français définie en 2010 s'est traduite, en 2011, par de nombreux projets et l'organisation d'un événement international : le T20. Préserver la place de la France comme premier pays visité au monde et faire progresser les recettes du tourisme français, tels sont les deux objectifs qui mobilisent la DGCS, en étroite collaboration avec Atout France, l'opérateur touristique de l'État.

■ Le T20, réunion des ministres du Tourisme des pays du G20

Une réunion des ministres du Tourisme des pays du G20 s'est tenue en octobre 2011, sous la présidence du secrétaire d'État français chargé du Tourisme. Elle a été marquée par une très forte participation ministérielle, la présence de M. Tajani, vice-président de la Commission européenne, ainsi que de M. Rifai, secrétaire général de l'Organisation mondiale du tourisme.

Les débats ont porté sur l'impact du tourisme sur l'économie. Dans la plupart des systèmes nationaux de comptabilité, le secteur du tourisme est restreint à quelques secteurs (hôtellerie, restauration...), alors que la dépense effectuée par les touristes touche d'autres secteurs (luxes, transports, BTP, industries agroalimentaires...). La déclaration finale du T20 souligne que les impacts économiques indirects du tourisme sont, en termes d'emplois et d'activité, du même ordre de grandeur que ses impacts directs.

Le tourisme constitue également un facteur d'atténuation des déséquilibres mondiaux des balances des paiements.

Les ministres ont souhaité que les membres du G20 inscrivent l'importance et l'impact du tourisme comme thème de discussion lors des sommets des prochaines années.

■ Le groupe de travail international sur le tourisme durable

L'action du groupe de travail international sur le développement du tourisme durable, créé sur une initiative française en 2006, se poursuit par un partenariat onusien, officiellement mis en place en janvier 2011 au Costa Rica.

■ Biodiversité et tourisme

Le **passport Biodiversité outre-mer**, créé à l'initiative conjointe des ministères chargés de l'Outre-mer, de l'Écologie et du Tourisme, vise à sensibiliser les voyageurs à la protection de la biodiversité en outremer, tout en assurant la promotion touristique de ces territoires. **300 000 passeports français et anglais seront diffusés au cours des prochains mois dans les 12 territoires d'outre-mer.**

La distribution a commencé aux Antilles, à l'occasion de l'ouverture de la ligne aérienne Paris-Charles-de-Gaulle-Antilles. La France décline ainsi la démarche du « passeport vert » lancée par le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et destinée à favoriser le développement du tourisme durable. **Une version pour smartphones du passeport sera réalisée en 2012.**

👁 www.outre-mer.gouv.fr/?passeport-vert-la-biodiversite-en-outre-mer.html

En 2011, la DGCIS a financé et piloté le guide pratique *Biodiversité et tourisme, des opportunités pour les entreprises et les destinations ?*, dont l'objectif est de renforcer la compétitivité du secteur touristique par une meilleure prise en compte de la biodiversité. Ce guide est désormais téléchargeable sur www.tourisme.gouv.fr.

En décembre, une journée technique « **Biodiversité et tourisme** » a également été organisée avec Atout France.

■ Le plan Qualité Tourisme

L'ambition d'améliorer et de promouvoir la qualité de l'offre française s'est concrétisée, en 2011, par un plan d'actions destiné à rénover le plan Qualité Tourisme.

Fin 2011, le comité de pilotage de la marque Qualité Tourisme™ a validé :

- les engagements nationaux de qualité transverses et spécifiques aux filières de l'hôtellerie, de la restauration, du camping et des lieux de visite rénovés ;
- un nouveau cahier des charges de la marque ;
- les orientations quant aux modalités d'attribution de la marque.

Parallèlement, l'intérêt des professionnels pour ce dispositif s'est confirmé :

- **quatre comités nationaux de sélection** ont examiné trente démarches qualité ;
- **trois nouveaux dispositifs territoriaux se sont lancés** (La Réunion, Franche-Comté et Lorraine) ;
- **une nouvelle filière** (activités de pleine nature) a vu ses engagements nationaux de qualité reconnus. Les travaux se poursuivent en 2012.

👁 www.tourisme.gouv.fr/territoires/dev-durable/biodiversite.php

■ Tourisme social investissement (TSI) : nouvelle étape

Un protocole d'accord permettant la mise en place du fonds en faveur de la rénovation des villages de vacances du tourisme social a été signé en mars 2011.

Depuis, l'Agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV) et la Caisse des dépôts et consignations (CDC) se sont attachées à concrétiser leurs engagements : le cahier des charges préalable à la rédaction des statuts du fonds a été finalisé. Par ailleurs, deux investisseurs ont émis un accord de principe quant à leur participation à TSI. Les modalités techniques et juridiques de cette participation seront arrêtées prochainement. **Le fonds sera opérationnel en 2012.**

Zoom

La loi 2009 de développement et de modernisation des services touristiques : des avancées depuis trois ans

Gâce à la loi du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques, la réglementation applicable aux professionnels du tourisme, notamment aux opérateurs de voyages, a été simplifiée, sans que le niveau de protection des consommateurs ne baisse.

L'un des objectifs majeurs de la loi était d'inciter à d'importants efforts de rénovation de l'offre de l'hébergement touristique (hôtels, mais aussi résidences de tourisme, villages de

vacances, villages résidentiels de tourisme, meublés de tourisme, terrains de camping...).

Un nouveau classement, limité à cinq ans, a été mis en place, avec la création d'une cinquième étoile et de la distinction « palace ». Des organismes indépendants, accrédités par le Comité français d'accréditation (Cofrac), sont désormais chargés des visites dans les établissements. Atout France, l'agence de développement touristique de la France, élabore et actualise le référentiel de classement. ■



■ Les Rencontres nationales du tourisme : un intérêt confirmé

Organisé en novembre 2011 par Atout France et la DGCS, cet événement annuel est un carrefour d'échanges et une plate-forme de présentation de projets innovants, appréciés par les acteurs du tourisme tant publics que privés.

Cette 3^e édition des Rencontres nationales du tourisme a réuni 800 participants. Elle a été ponctuée d'interventions d'experts et de professionnels du tourisme sur de nombreux sujets d'actualité. La séance plénière « **Destination France, comment se démarquer ?** » était composée de deux tables rondes :

- « La place des rencontres et des événements professionnels dans la construction de l'image d'une destination à vocation internationale : le cas du Grand Paris » ;
- « Le potentiel touristique de la France vu des Bric (Brésil, Russie, Inde, Chine). Comment progresser ? »

La forte attractivité de la bourse aux opportunités, qui permet à une quarantaine de porteurs de projets de présenter leur offre à des investisseurs et partenaires potentiels, se confirme d'année en année.

La 4^e édition des Rencontres aura lieu à l'automne 2012.

■ Technologies de l'information et de la communication et tourisme

Plusieurs actions ont été conduites en 2011 afin de favoriser le développement des technologies de l'information et de la communication dans le secteur du tourisme. À ce titre, une étude a été lancée, en partenariat avec Atout France et la Fédération nationale des offices de tourisme et syndicats d'initiative (FNOSI), sur l'utilisation des nouvelles technologies pour améliorer l'accueil dans les offices de tourisme. Elle devrait donner lieu à une publication et se poursuivre en 2012, avec une série d'expérimentations.

Une étude sur le m-tourisme a également été publiée et a donné lieu à l'organisation d'un colloque.

👁 www.industrie.gouv.fr/p3e/etudes-prospectives/m-tourisme/m-tourisme.pdf

Cet événement a confirmé l'importance des nouvelles technologies pour le développement de l'industrie touristique. À cette occasion, un guide pour les PME a été édité.

👁 www.tourisme.gouv.fr/nouvelle-technologie/guide-m-tourisme.pdf

■ Développer le tourisme d'itinéraires

France Vélo Tourisme

En 2011, la DGCS a accompagné la création d'une vitrine Internet de l'offre de tourisme à vélo itinérant, la création de la marque Accueil vélo et l'organisation de deux itinéraires : la **Vélodysée-Eurovélo route n° 1** et **Paris-le Mont-Saint-Michel**.

En 2012, un appel à projets sera lancé dans le but de faire émerger et d'accompagner des projets de véloroutes.

La destination Val de Loire

La démarche de concertation conduite en 2011 afin de valoriser la destination Val de Loire s'est concrétisée par la signature d'un protocole d'accord le 16 janvier 2012. Il officialise le partenariat entre l'État et les deux régions Pays de la Loire et Centre et porte sur deux axes principaux :

- le dépôt d'une marque Val de Loire ;
- la création d'un site Internet.

■ Promouvoir la destination France

La marque France

Sous l'impulsion du ministre chargé du Tourisme, une nouvelle marque France a été lancée en 2011. Choisie au terme d'une consultation de plus de 80 000 internautes, elle permet d'harmoniser l'image de la destination partout dans le monde en véhiculant ses valeurs d'accueil et de qualité. Elle rassemble tous les acteurs du tourisme français à travers une stratégie de communication commune.

👁 www.rendezvousenfrance.com

■ Favoriser le développement du tourisme de mémoire

À l'occasion des premières Assises du tourisme de mémoire organisées le 26 mai 2011 au Sénat, une convention a été signée entre les ministères chargés du Tourisme et de la Défense afin de définir des axes d'intervention conjointe pour favoriser le tourisme des lieux de mémoire en France.

Par ailleurs, en vue de la célébration du centenaire de la première guerre mondiale en 2014, le ministre chargé du Tourisme a adhéré en tant que membre fondateur au groupement d'intérêt public créé pour organiser les commémorations.

■ Favoriser le tourisme d'affaires et de découverte économique

Des actions multiples seront encouragées, notamment en matière d'accueil, d'équipements et de

développement de bonnes pratiques, de façon à valoriser le potentiel des communes au titre du tourisme d'affaires et de découverte économique. La DGCIS souhaite développer un partenariat avec l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI), pouvant conclure à la création d'un club d'entreprises. Il s'agit de soutenir le développement du tourisme industriel et de découverte économique. Un portail sur la visite d'entreprise sera créé en partenariat avec l'Agence de développement de la visite d'entreprise (Adev). Il complétera le guide édité en 2011 par Atout France sur la visite d'entreprises.

👁 www.atout-france.fr/publication/visite-d%E2%80%99entreprises

■ La France poursuit sa participation au concours Eden

La France a été retenue par la Commission européenne pour participer à l'édition 2012 d'Eden, récompensant les destinations européennes d'excellence.

En 2011, le concours avait pour thème « Les reconversions de sites industriels ». La Piscine – musée d'art et d'industrie de Roubaix, situé à l'emplacement d'anciens bains municipaux – avait été élue destination

lauréate française. Quatre autres destinations avaient été primées : les Docks Vauban du Havre, la Cité de la mer de Cherbourg, la Cité de la voile de Lorient et le site du moulin de la Blies de Sarreguemines. Le réseau des destinations Eden comprend à présent une centaine de destinations européennes, dont 18 destinations françaises.

En 2012, l'objectif est de mettre en réseau les destinations primées afin de faire naître des synergies, notamment en termes de promotion. Un mini-site Eden sera créé au sein du site <http://int.rendezvousenfrance.com/fr>, en vue d'augmenter leur visibilité.

■ L'Organisation mondiale du tourisme (OMT)

La France participe aux négociations conduites par l'OMT pour concevoir un instrument juridique international relatif à la protection des touristes-consommateurs. Elle veillera notamment à ce que cette démarche reste cohérente avec le droit de l'Union européenne en la matière.

Zoom

La charte sur la qualité de l'accueil en France

Une charte portant sur la qualité de l'accueil en France a été élaborée par les services de la DGCIS et du Conseil national du tourisme (CNT), en étroite collaboration avec les opérateurs touristiques. Elle a été signée par les différents opérateurs (Aéroports de Paris ; Union des aéroports français ; SNCF, gares et connexions ; RATP ; Chambre de commerce et d'industrie de Paris ; Fédération nationale des artisans du taxi ; France congrès ; Atout France ; Association des sociétés françaises d'autoroutes ; Fédération nationale des offices de tourisme et des syndicats d'initiative ; Union des métiers et des industries de l'hôtellerie ; Viparis ; Chambre syndicale nationale des entreprises de remise et tourisme...) le 1^{er} mars 2011, en présence du ministre.

Parmi les engagements des signataires figurent, par exemple, le développement de l'attractivité de la navette aéroport « RoissyBus » et l'amélioration de l'accueil, de l'information et de l'orientation des visiteurs, notamment étrangers, dans les stations et gares très fréquentées (RATP), le développement d'un Pack Accueil destiné à améliorer l'accueil des visiteurs, exposants et congressistes de manifestations à audience internationale (Viparis), la mise en place de véhicules adaptés aux personnes à mobilité réduite (Chambre syndicale nationale des entreprises de remise et tourisme)...

Un tableau de bord permettant un suivi de toutes les actions à l'état de projet ou engagées en 2011 a également été conçu

pour l'ensemble des opérateurs. Les réunions plénières du 20 juin et du 29 novembre 2011 ont été l'occasion de constater leurs avancées et de concevoir de nouveaux outils de suivi, davantage ciblés par thème d'action.

Une enquête de satisfaction sur la qualité de l'accueil en France a été menée auprès des clientèles touristiques étrangères ; ses résultats ont été communiqués et commentés lors de la réunion plénière du 29 novembre 2011.

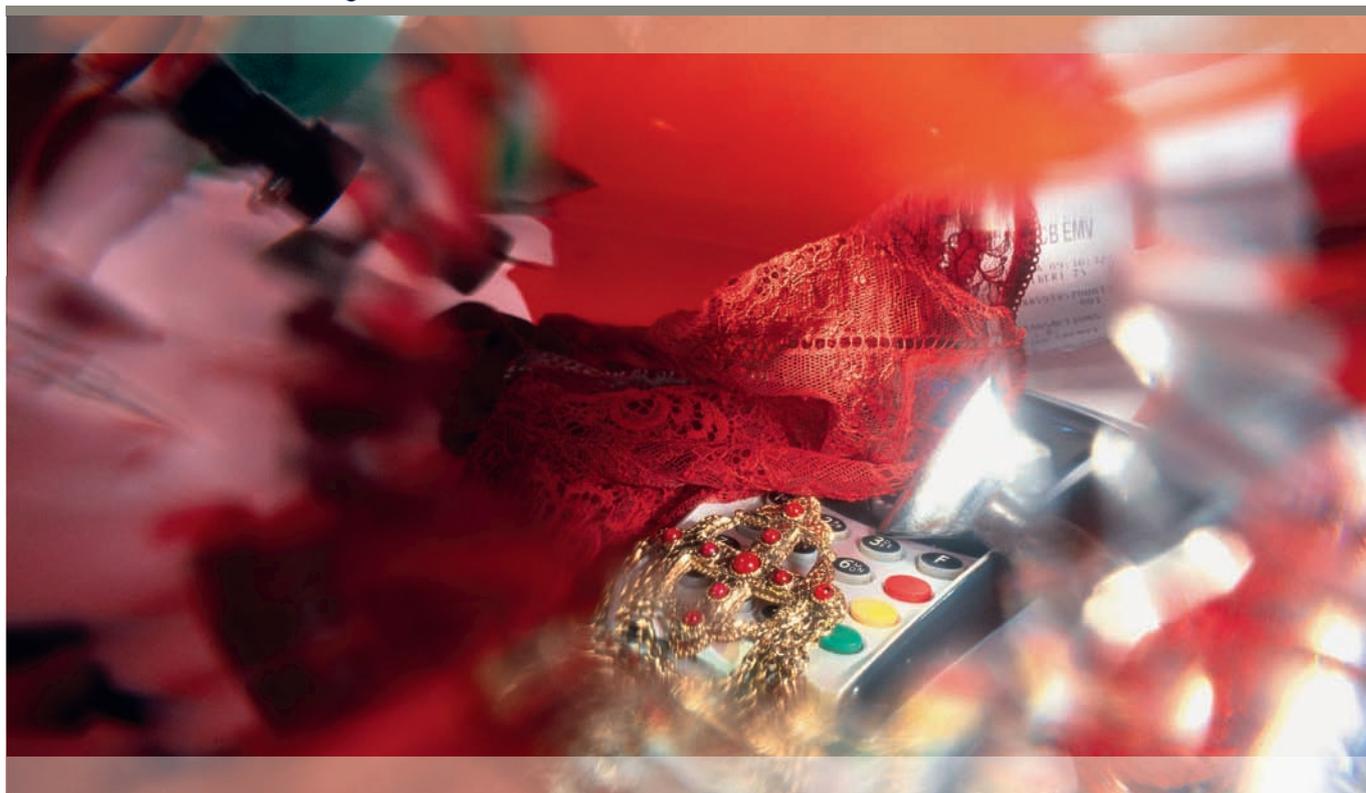
Au cours du second semestre 2011, l'accent a été mis sur la promotion de la charte *via* les salons, Internet et la presse.

Les opérateurs signataires vont poursuivre leurs actions en matière d'amélioration de la qualité de l'accueil ; il s'agira pour la DGCIS d'exercer un suivi de ces actions et de contribuer à les valoriser à l'échelle nationale.

Un deuxième baromètre devrait être lancé ultérieurement afin de mesurer la visibilité des actions lancées par les différents opérateurs touristiques et les progrès accomplis.

Le logo de la charte, créé en 2011, sera repris par les opérateurs, sous la forme d'un badge, afin d'aider les touristes à identifier les agents formés à l'accueil et chargés de les accueillir et de les accompagner. ■

👁 www.tourisme.gouv.fr/accueil-en-france/index.php



7. Le soutien du commerce et de l'artisanat

La DGCIS propose et met en œuvre les mesures propres à créer un environnement favorable au commerce et à l'artisanat telles que le soutien du secteur de la restauration à travers la mise en place d'un prêt à taux zéro, la valorisation du commerce de proximité, la promotion du commerce équitable, le développement de l'artisanat et des métiers d'art, etc.

■ Le contrat d'avenir pour la restauration

Le suivi du contrat d'avenir pour la restauration a permis de souligner ses résultats : **près de 60 000 emplois ont été créés** dans le secteur des hôtels, cafés et restaurants (HCR), les conditions de travail des salariés ont été améliorées et une baisse significative des prix dans le secteur a pu être observée.

Afin de renforcer les engagements pris, un avenant a été signé le 28 avril 2011. La DGCIS a apporté toute son expertise afin d'adapter les outils du Fonds de modernisation de la restauration (FMR) et faciliter l'accès aux prêts pour les petits établissements.

En collaboration avec Oséo, **un nouveau dispositif de prêts participatifs a été mis en place et un prêt à taux zéro jusqu'à 10 000 €** – le Prêt pour la modernisation de la restauration (PMR) – **est maintenant proposé aux restaurateurs**. Le FMR, qui finance ces prêts, a également permis de soutenir le lancement d'une grande campagne de communication nationale visant à promouvoir l'image du secteur.

■ Le titre de maître-restaurateur

Le développement du titre de maître-restaurateur s'est poursuivi à travers des sessions d'information. Un prospectus et une plaquette d'information destinés aux consommateurs et aux professionnels ont été diffusés. Le seuil de 1 600 maîtres-restaurateurs a été franchi.

■ L'accompagnement du secteur de la restauration

L'année 2011 a été particulièrement intense.

Après un blocage de plus d'un an, un accord avec la Société pour la perception de la rémunération équitable (SPRE) sur la perception de la rémunération de la musique dans les établissements a finalement été conclu par les organisations professionnelles concernées.

Une concertation a également été lancée afin de permettre l'application de l'amendement déposé par le député Fernand Siré au projet de loi consommation, qui vise à garantir davantage de transparence quant à l'élaboration des plats servis aux consommateurs.

La définition et l'accompagnement de la hausse du taux réduit de TVA à 7 % ont également constitué l'un des temps forts de l'année.

■ Première Fête de la gastronomie

Suite à l'inscription du repas gastronomique des Français au patrimoine mondial de l'Unesco, le secrétaire d'État chargé de la Consommation a souhaité, en partenariat avec les professionnels de la restauration, créer une fête en l'honneur de la gastronomie. Elle a eu lieu le 23 septembre 2011 et a réuni plusieurs millions de Français. La DGCIS a contribué à sa conception et à sa réalisation.

■ Le soutien des buralistes

La DGCIS a été associée à la négociation et à la signature du 3^e contrat d'avenir en faveur des buralistes (2012-2016). Ce nouveau contrat entre l'État et la profession confirme le rôle des buralistes, commerçants préposés de l'administration pour la vente du tabac et acteurs de l'aménagement du territoire.

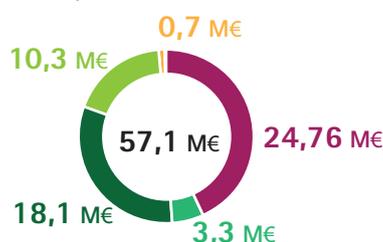
La DGCIS est par ailleurs représentée dans le comité de suivi Indemnisation de fin d'activité (IFA), qui assure l'étude des dossiers de demandes d'indemnisation de fin d'activité tels que définis dans le contrat d'avenir. Cette indemnisation permet notamment d'apporter une aide financière à certains buralistes installés en zones frontalières.

■ Le Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (Fisac)

Il soutient la vitalité économique des territoires. Son engagement permet de mobiliser des cofinancements

dans les opérations de création, de développement et de modernisation des entreprises commerciales et artisanales de proximité. En 2011, le Fisac a financé environ 80 M€ d'aides.

• Les opérations territoriales



1 078 opérations

- 171 opérations urbaines
- 73 opérations d'aménagement de communes rurales
- 702 opérations rurales individuelles
- 62 opérations collectives en milieu rural
- 70 études

• Les actions de développement économique

Les actions réalisées par les chambres des métiers et de l'artisanat au bénéfice des entreprises artisanales (dispositif Devéco) ont bénéficié de 11,5 M€. Par ailleurs, 2 M€ ont été affectés à des actions de mutualisation du réseau consulaire des métiers.

• Les pôles d'innovation de l'artisanat

1,6 M€ a été alloué à ces centres de ressources.

• L'Établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (Epareca)

Il a été financé à hauteur de 8 M€ (voir l'encadré ci-dessous).

Zoom

L'Établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (Epareca)

L'Epareca constitue une forme originale et exceptionnelle d'intervention économique de l'État, au profit des centres commerciaux dégradés. Il intervient dans le cadre géographique prioritaire que l'État s'est donné avec la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1^{er} août 2003 : les zones franches urbaines (ZFU) et les zones urbaines sensibles (ZUS).

L'Epareca a vocation à se substituer directement aux acteurs privés défaillants pour redonner vie à des espaces commerciaux susceptibles de retrouver leur place dans une dynamique urbaine cohérente.

Son intervention est transitoire. Les centres commerciaux concernés doivent revenir dans le domaine privé, une fois leur vitalité et leur rentabilité retrouvées.

La DGCIS a participé activement à la conclusion et au suivi du nouveau contrat d'objectifs et de moyens (COM) de l'Epareca pour la période 2009-2011. Ce contrat accroît la montée en puissance des opérations de redynamisation des centres commerciaux de proximité en zones sensibles (une trentaine de nouvelles opérations sur la période). ■



■ Le développement du commerce de proximité

Dans le cadre des travaux de la Commission d'orientation du commerce de proximité, créée par la loi de modernisation de l'économie d'août 2008, quatre sous-commissions se sont réunies à partir de fin 2009. Une synthèse de leurs travaux a été présentée en mai 2011. À cette occasion, trois nouveaux thèmes de travail, ont été définis :

- commerce et tourisme ;
- commerce de proximité et nouvelles technologies ;
- commerce : enjeu de développement du centre-ville.

En 2011, la DGCIS a par ailleurs organisé les **Rendez-vous du commerce**, des matinées de réflexion destinées à mettre en exergue les bonnes pratiques et à favoriser les échanges. Parmi les thèmes retenus : le droit de préemption commerciale ; le design et la distribution ; les nouveaux concepts ; le e-commerce.

■ L'aménagement commercial

Le nouveau dispositif établi par la loi de modernisation de l'économie en 2008 a connu sa troisième année pleine de fonctionnement. **La Commission nationale d'aménagement commercial (CNAC)**, dont la DGCIS assure le secrétariat, s'est réunie à 21 reprises en 2011 pour examiner 261 dossiers en appel de décisions des commissions départementales. **La CNAC a accepté 202 projets représentant 1,2 million de m² (soit 69 % des surfaces soumises).**

Une première évaluation de l'impact de ces nouvelles dispositions montre qu'une plus grande concurrence locale résulterait de l'allègement de la procédure et du recentrage des décisions sur des critères urbanistiques et environnementaux.

Une proposition de loi relative au basculement de l'aménagement commercial vers le droit commun du permis de construire a été votée en première lecture par les deux assemblées.

Pour la DGCIS, l'objectif est de rendre la réglementation de l'aménagement commercial et son application favorables à la concurrence, à l'investissement, au développement économique et à l'équilibre des territoires.

■ Les soldes sur Internet

Le rapport sur l'impact du commerce électronique en matière de soldes et de promotions remis au ministre le 26 avril 2011 préconisait, outre le développement d'actions de formation des professionnels et d'information du consommateur, **l'instauration d'une date unique des soldes pour les sites Internet.**

L'article L. 310-3 du code de commerce a été complété en ce sens par une disposition de la loi du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit rendant opérationnel le dispositif dès les soldes d'été de 2011.

■ Le développement de l'artisanat et des métiers d'art

L'Institut national des métiers d'art (INMA) a été créé en 2010 dans le but de rapprocher la Société d'encouragement aux métiers d'art (SEMA) et la mission des métiers d'art du ministère de la Culture.

Améliorer la lisibilité, mieux fédérer les acteurs des métiers d'art et des métiers rares, reconnaître le patrimoine artisanal français comme facteur d'identité et de savoir-faire de la France.

La réforme des métiers d'art engagée en 2010 a annualisé les Journées des métiers d'art (JMA) qui ont lieu désormais **tous les premiers week-ends d'avril**. Leur notoriété est soutenue et développée par une campagne nationale de grande ampleur. La deuxième édition de cette nouvelle formule prendra une ampleur européenne.

■ Promouvoir la concurrence et la compétitivité pour tout commerce

Trois ans après l'entrée en vigueur de la loi de modernisation économique, le secrétaire d'État en charge du Commerce et de la Consommation a demandé au Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Credoc) et à l'Institut français de la mode (IFM) de dresser un bilan des soldes et d'apprécier s'il convient de les adapter au regard notamment des différentes pratiques (promotions, ventes privées) de l'ensemble des acteurs économiques, mais aussi des attentes des consommateurs.

Au cours du premier semestre 2012, la Commission d'orientation du commerce de proximité s'est réunie afin de faire un premier bilan des travaux menés dans le cadre des nouvelles sous-commissions créées en 2011.

En outre, une base de connaissances et de valorisation des bonnes pratiques va être constituée et sera mise en ligne.

Enfin, la DGCIS va organiser plusieurs rendez-vous du commerce sur des thèmes comme les enjeux croisés du commerce et du tourisme, la vision prospective à 2020 du commerce alimentaire de détail, la place des commerçants non sédentaires, etc.

■ Le développement de la coopération entre artisans et designers

Le design contribue de manière décisive à l'augmentation du chiffre d'affaires, à la satisfaction des clients, à la différenciation des produits et à l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Des mesures seront prises en 2012 pour développer la coopération entre artisans et designers, avec notamment le lancement d'un appel à projets et la mobilisation des pôles d'innovation pour l'artisanat.

Zoom

Les Entreprises du patrimoine vivant (EPV)

Avec près de 6 Mds€ de chiffre d'affaires et plus de 26 000 emplois, les EPV ont un poids important dans l'économie française. 600 entreprises sont à ce jour labellisées. Elles constituent un réseau d'excellence de la production française.

Le label EPV est une référence pour les clients et prescripteurs recherchant des prestataires de qualité. Pour autant fragiles, ces entreprises se positionnent sur des marchés de niche, souvent haut de gamme ou de luxe. Pour beaucoup, la présence sur les marchés internationaux est une condition de survie. La moitié des entreprises labellisées – exportateurs confirmés – réalise plus de 15 % de leur chiffre d'affaires sur les marchés internationaux (pour un quart, plus de la moitié du chiffre d'affaires dépend de l'exportation).

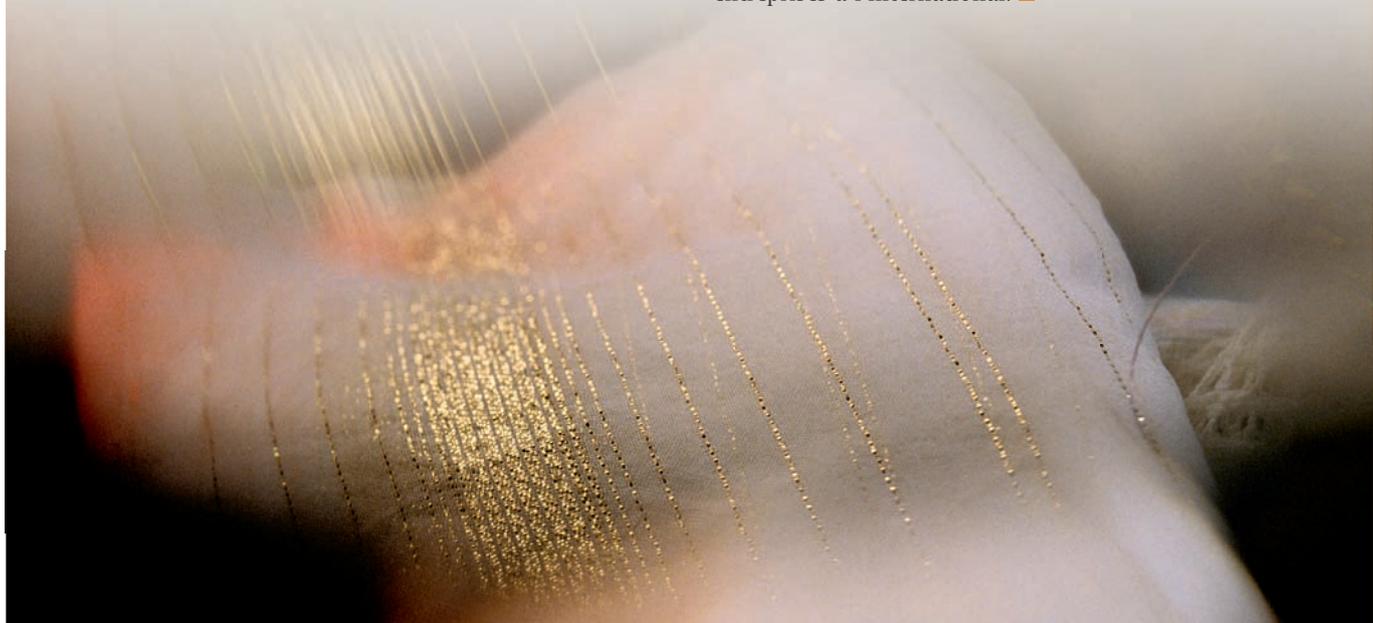
Leur présence à l'international est renforcée par :

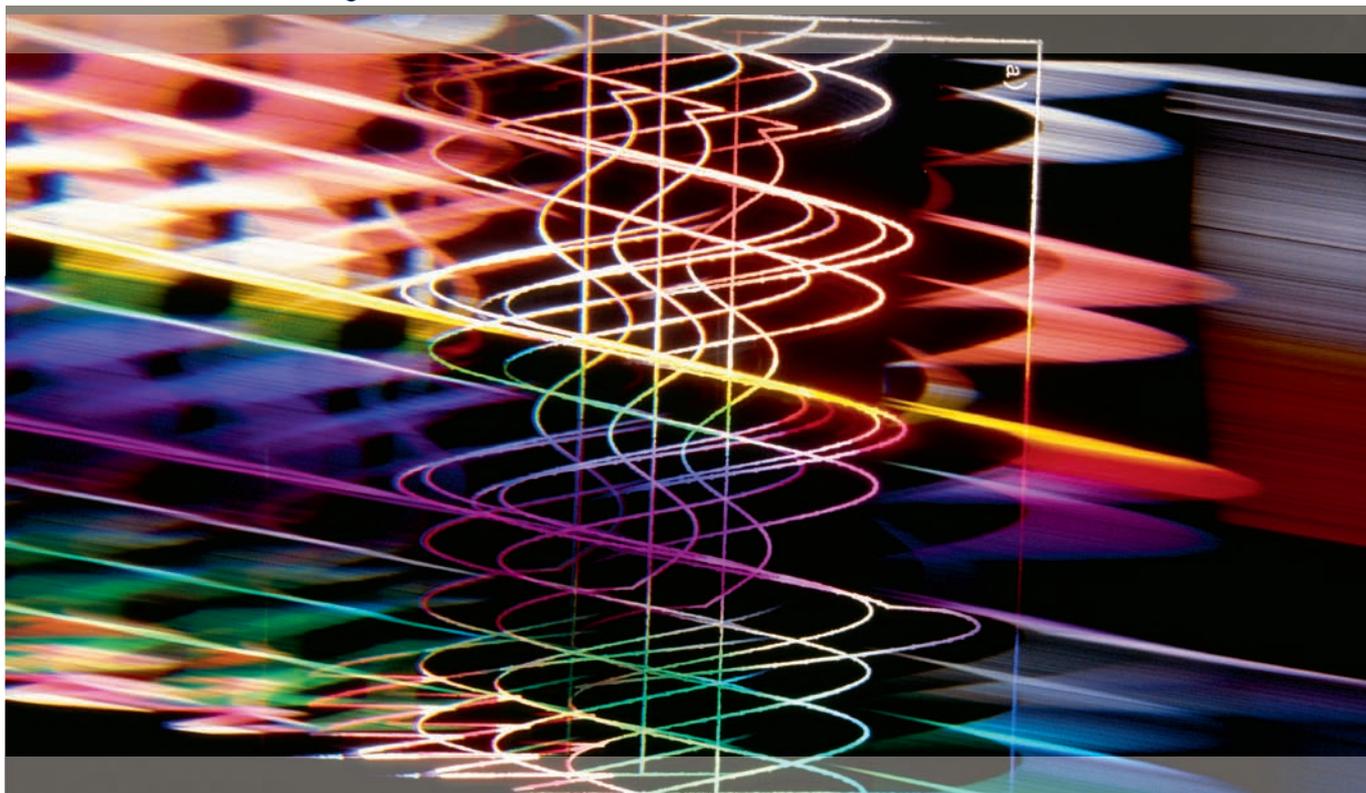
- des missions collectives permettant de faire connaître les EPV et d'ouvrir des perspectives de nouveaux marchés ;
- des actions de visibilité forte (promotion du label EPV, organisation de rencontres avec des acheteurs).

Les opérations collectives sont prioritairement tournées vers l'Union européenne, les États-Unis, le Japon, la Russie, les pays du Moyen-Orient et les pays de la zone Asean (*Association of Southeast Asian Nations*). Les secteurs concernés sont les métiers d'art appliqués à la décoration intérieure, la sous-traitance, la restauration du patrimoine et la facture instrumentale (les métiers liés à la fabrication des instruments de musique).

L'objectif est de proposer aux EPV des prestations spécifiques :

- un kit « préparation au déplacement », remis aux entreprises inscrites (journée de formation et préparation individualisée avec Ubifrance, le guide *L'essentiel d'un marché*) ;
 - un dispositif adapté (un stand d'exposition dans le salon choisi, la diffusion d'un communiqué de presse global sur le concept EPV et la mention EPV pour chaque entreprise dans le catalogue France). Des opérations de communication spécifiques sur les EPV sont conduites pour faire connaître et promouvoir ce label auprès d'acheteurs étrangers potentiels.
- En partenariat avec Ubifrance, la DGCIS, accompagne ces entreprises à l'international. ■





8. L'économie numérique

La DGCIS conçoit et met en œuvre une politique visant à accroître la compétitivité de la France grâce au développement et à la diffusion des services et technologies de l'information et de la communication (STIC). Son action s'articule autour de trois priorités : développer l'offre en matière de STIC, notamment en soutenant la R&D et l'innovation, favoriser la diffusion des STIC dans les entreprises, et veiller au développement équilibré du secteur des communications électroniques dans l'intérêt des utilisateurs.

■ Le développement des télécommunications

L'attribution des licences pour les réseaux 4G

L'année 2011 a vu l'attribution des premières licences pour l'établissement et l'exploitation de réseaux à très haut débit mobiles (réseaux dits de « 4^e génération » ou 4G). Deux appels à candidatures en ce sens ont été lancés, portant respectivement sur l'attribution des fréquences de la bande des 800 MHz (fréquences libérées par l'arrêt de la télévision analogique) et de la bande des 2,6 GHz. La procédure a permis d'atteindre les trois objectifs que s'était assigné le Gouvernement :

- améliorer la couverture du territoire par les services mobiles ;
- valoriser le patrimoine immatériel de l'État que constituent les fréquences radioélectriques ;
- développer la concurrence sur le marché des services mobiles.

Le développement du très haut débit

La DGCIS a participé activement à la mise en œuvre du **Programme national très haut débit (PNTHD)**, présenté par le Premier ministre le 14 juin 2010, dont l'objectif est de couvrir en très haut débit 70 % de la population en 2020 et 100 % en 2025. Le programme Investissements d'avenir consacre 2 Mds€ à ce programme dans le but de :

- stimuler l'investissement des opérateurs privés dans les zones potentiellement rentables pour eux ;
- soutenir financièrement les projets des collectivités territoriales dans les zones qui ne seront pas couvertes rapidement par les opérateurs privés (voir le chapitre sur le programme Investissements d'avenir).

■ Le soutien à la R&D dans le domaine des TIC

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) constituent un volet essentiel des programmes de soutien à la R&D nationaux (pôles de compétitivité, programmes de « R&D stratégique ») et européens : clusters Eureka – CATRENE (nano-électronique), ITEA (logiciel), CELTIC (télécommunications) et EURIPIDES (microsystèmes) ; initiatives technologiques conjointes – ARTEMIS (logiciel) et ENIAC (nanoélectronique) – et programmes communautaires. Elles mobilisent une partie importante des financements correspondants. Au-delà des appels à projets qu'elle pilote, la DGCIS cherche à renforcer la participation des acteurs français à la thématique STIC du Programme-cadre de recherche et développement technologique (PCRDT) européen, doté de plus d'1 Md€ par an.

L'effort de soutien à la R&D est amplifié par les fonds consacrés au développement de l'économie numérique du programme Investissements d'avenir.

Neuf appels à projets thématiques ont ainsi été lancés en 2011 (*voir le chapitre sur le programme Investissements d'avenir*).

■ Le développement des usages des TIC

En 2011, la DGCIS a poursuivi son action pour accélérer la diffusion des TIC dans les entreprises, levier majeur de compétitivité et de croissance. Cette action s'articule autour de deux axes :

- développer des usages innovants susceptibles de créer de nouveaux débouchés pour les entreprises françaises et la constitution de véritables filières industrielles ;
- améliorer l'utilisation des TIC en ciblant prioritairement les PME/TPE et les usages porteurs de gains de productivité.

Le programme « développement de l'économie numérique » des investissements d'avenir a permis d'amplifier considérablement les actions engagées précédemment, en particulier pour les thématiques de la télésanté et de l'e-éducation, pour lesquelles des appels à projets visant la mise en place de démonstrateurs d'ampleur significative ont été lancés.

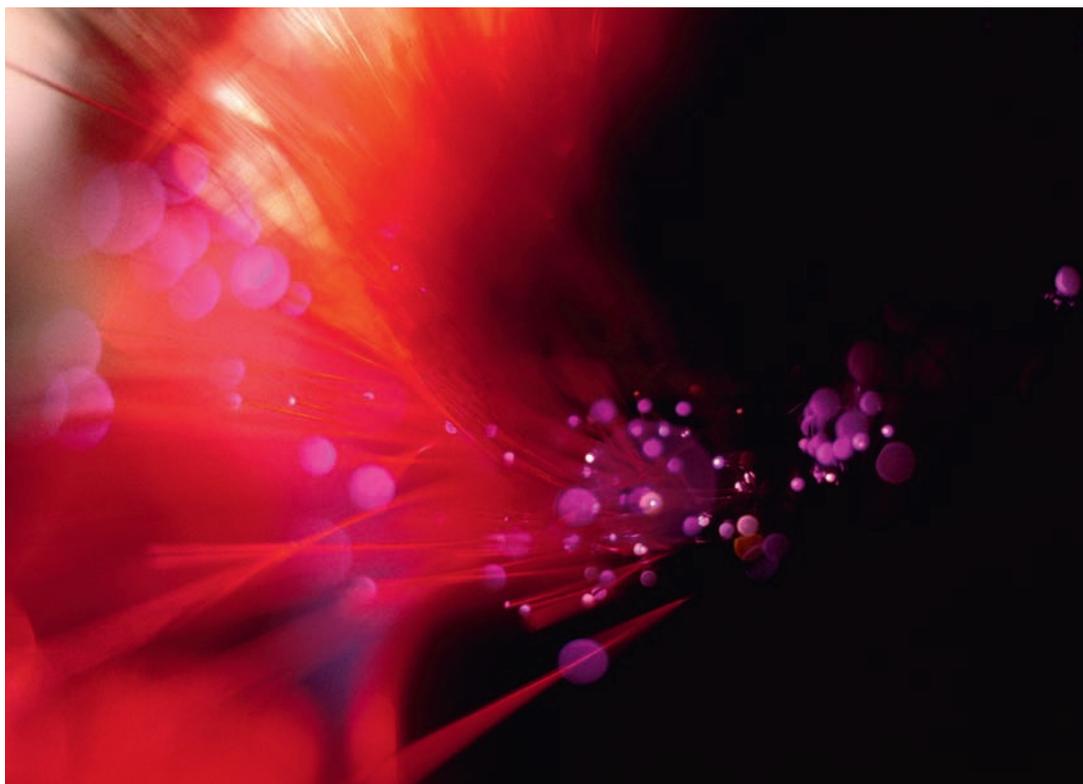
Dans le prolongement de l'appel à déclarations d'intention « Territoires NFC » de 2010, un appel à projets portant sur le déploiement de services mobiles sans contact a été lancé fin mai 2011. Destiné aux collectivités territoriales et doté de 20 M€, il a débouché sur la sélection de 17 projets concernant la moitié des régions françaises et la majorité des grandes agglomérations : Besançon, Bordeaux, Caen, Dijon, Grenoble, Lille, Marseille, Mulhouse, Nice, Reims, Rennes, Strasbourg, Toulon, Toulouse et Paris – Île-de-France.

La DGCIS favorise, par ailleurs, la participation française aux grands projets pilotes européens du Programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation TIC.

L'utilisation des TIC par les PME

Capitalisant sur le succès du programme TIC & PME 2010, le ministre de l'Industrie a lancé, en 2010, en partenariat avec le Mouvement des entreprises de France (Medef), un nouveau programme appelé « **TIC & PME 2015** », destiné à soutenir des projets structurants de développement des échanges électroniques entre les entreprises. Dans le cadre de ce programme, un premier appel à projets a été lancé en 2010, puis un second fin 2011.

La DGCIS a également préparé un appel à projets « **Outils Web innovants pour l'entreprise** », en vue de renforcer et de mettre en valeur l'excellence de nos PME dans le domaine du Web. Neuf projets collaboratifs exemplaires ont ainsi été retenus, associant 17 entreprises, dont une grande majorité de start-up. Les outils concernés couvrent des domaines d'activité et des processus très variés : animation des formations dans l'automobile par le biais des réseaux sociaux, animation de communautés Internet pour le service après-vente au grand public, coutellerie...



■ La régulation de l'économie numérique

Au-delà des trois priorités évoquées précédemment, la DGCIS participe activement à l'élaboration du cadre juridique du développement de l'économie numérique. En 2011, celui-ci a connu des évolutions notables avec la loi du 22 mars 2011 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne en matière de santé, de travail et de communications électroniques (nouvelles règles d'attribution et de gestion des noms de domaine en « .fr »).

La loi du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure a introduit un dispositif particulier de lutte contre la diffusion en ligne des contenus de pédopornographie, impliquant étroitement les fournisseurs d'accès à Internet.

La loi du 26 mai 2011 relative au livre numérique a fixé un régime de prix unique, opposable à tout distributeur s'adressant au lectorat français. En décembre 2011, le cadre légal afférent à la rémunération pour copie privée a été ajusté. L'assiette de la taxe prélevée sur les distributeurs de services de télévision au bénéfice de la création audiovisuelle a, quant à elle, fait l'objet d'une redéfinition dans le cadre de la loi de finances pour 2012.

L'année 2011 a aussi vu la création, par un décret du 29 avril 2011, du **Conseil national du numérique (CNN)**, chargé d'éclairer le Gouvernement et de participer au débat public dans le domaine du numérique.

👁 www.cnnumerique.fr

C'est l'une des mesures du plan France numérique 2012-2020, dont la DGCIS a préparé un bilan détaillé. Rendu public en novembre 2011, ce bilan ouvre de nouvelles perspectives, ambitieuses, à l'horizon de la fin de la décennie.

👁 www.economie.gouv.fr/files/files/import/2011_france_numerique_consultation/2011_plan_france_numerique2020.pdf

Zoom

Le nouveau « paquet télécom »

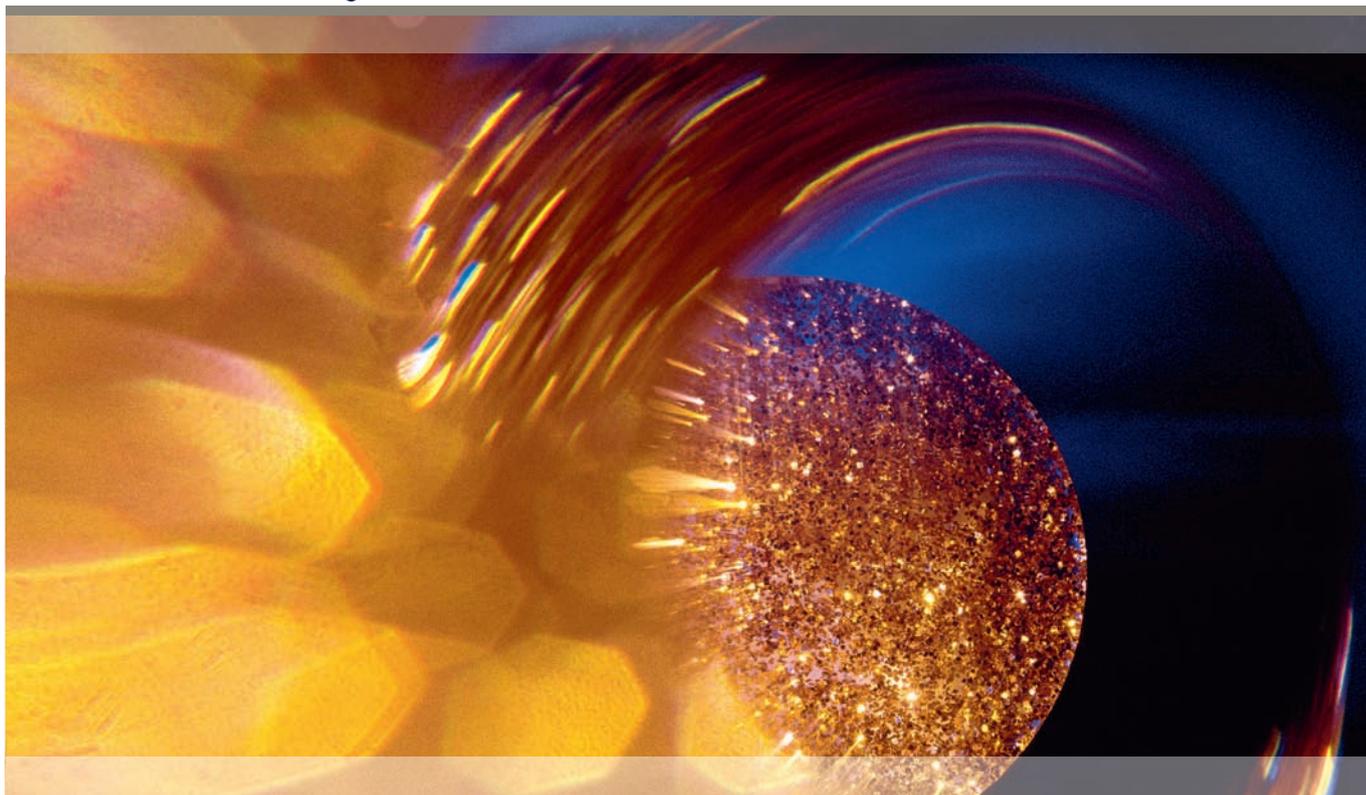
Le nouveau « paquet télécom », constitué de deux directives et d'un règlement, a été adopté en novembre 2009.

Il modernise le cadre réglementaire des communications électroniques et se traduit notamment par **la création d'un organe des régulateurs européens des communications électroniques**, chargé de contribuer à une meilleure coordination de l'action des autorités de régulation des 27 États membres de l'Union européenne.

Il comporte également d'importantes mesures destinées à améliorer la gestion des fréquences radioélectriques et la cohérence de la régulation au plan européen, et à renforcer la protection des consommateurs et la sécurité des réseaux.

Sa transposition en droit national a été effectuée par une ordonnance du 24 juillet 2011, dont les décrets d'application seront publiés au premier semestre 2012. ■





9. L'immatériel

Complémentaire à l'économie de matérialité, qui repose sur la production, la distribution et l'accumulation d'objets, l'économie de l'immatériel s'appuie sur les savoir-faire, les talents, les systèmes d'organisation, les marques, etc. Bien que de plus en plus pris en compte par les acteurs de l'économie française, l'immatériel est encore peu étudié et valorisé. Il est pourtant facteur de croissance et d'innovation. La DGCIS veille à orienter et coordonner les politiques publiques en ce qui concerne le capital immatériel des entreprises.

Les travaux conduits pendant 18 mois par la DGCIS avec l'ensemble des acteurs concernés ont abouti à un **symposium international sur l'évaluation et la valorisation des actifs immatériels en octobre 2011**, accueillant intervenants français et étrangers, institutionnels, académiques et issus du monde de l'entreprise. À cette occasion, **33 propositions ont été annoncées**. Elles s'articulent autour de **quatre grands axes** :

- permettre la reconnaissance extracomptable des actifs immatériels afin de favoriser leur prise en compte par le marché ;
- mettre en place des dispositifs favorables au financement des entreprises investissant et capitalisant sur leurs actifs immatériels ;
- aligner les dispositifs fiscaux européens afin d'éviter que la localisation des actifs immatériels ne dépende que de critères fiscaux ;
- étendre les mesures d'incitation actuelles à d'autres catégories d'actifs en fonction de priorités de développement fondées sur les capitaux humain, de savoir, structurel et relationnel.

Cette « action collective 2012-2014 » bénéficiera d'un montant total de 7,4 M€.

■ Favoriser la prise en compte par le marché des actifs immatériels des entreprises

La DGCIS, accompagnée de 130 professionnels et entreprises, a élaboré en 2011 le **Thésaurus Bercy des actifs immatériels** fournissant une définition et des méthodes de valorisation du capital immatériel. Ce référentiel a permis aux experts-comptables de développer des outils de pilotage de la performance du patrimoine immatériel des PME. Ils sont aujourd'hui en cours de déploiement.

👁 **Thésaurus Bercy téléchargeable sur le site :**
http://www.observatoire-immateriel.com/index.php?option=com_content&view=article&id=1326%3Arapport-thesaurus-bercy&catid=10&Itemid=88&lang=fr

En partenariat avec le ministère du Développement durable, la DGCIS organise une concertation pour préciser les exigences réglementaires de la loi Grenelle II en matière de production d'éléments extracomptables.

En outre, la DGCIS assure le secrétariat d'une plate-forme franco-allemande réunissant chercheurs, décideurs publics, dirigeants et représentants des médias, afin de faire converger les approches de gestion, politiques, financières, fiscales et juridiques entre les deux pays.

Présente dans les organisations internationales (*World Intellectual Capital Initiative, Global Reporting Initiative*), la DGCIS fait connaître les méthodes d'évaluation financière des incorporels et la norme ISO 10668 sur l'évaluation des marques.

Elle souhaite déterminer, avec les experts, un cadre d'application volontaire de valorisation des actifs créateurs de valeur des entreprises.

Zoom

L'immatériel en chiffres

L'immatériel représente les deux tiers de la valeur financière des entreprises composant le CAC 40 et plus largement, à une échelle européenne, de celles composant l'EuroStoxx 600.

On estime également que 48 % des investissements des entreprises seraient réalisés pour soutenir et développer leurs propres actifs immatériels. ■





■ Mettre en place des dispositifs de financement

Le manque de mesures du capital immatériel des entreprises est sans doute à l'origine du manque de dispositifs structurés en faveur d'un investissement plus direct dans les actifs immatériels. C'est pourquoi, la DGCIS s'attache à :

- **Protéger pour mieux valoriser**

Le Pôle interministériel de prospective et d'anticipation des mutations économiques (Pipame) a réalisé une étude sur la gestion et la valorisation des actifs immatériels dans les industries culturelles et créatives (jeux vidéo, architectes et design). Les résultats de cette étude ont été présentés le 20 mars 2012 à l'Institut français de la mode (IFM).

👁 www.industrie.gouv.fr/p3e/etudes-prospectives/actifs-immateriels/actifs-immateriels.pdf

La DGCIS accompagne la valorisation des bonnes pratiques en matière de gestion du capital humain dans les centres de formation des entreprises.

- **Développer l'investissement**

La création d'une place d'entreprises investissant dans les actifs immatériels devrait permettre de drainer l'épargne vers les entreprises innovantes et créatrices de valeur par les immatériels.

La Caisse des dépôts et consignations (CDC), le Fonds stratégique d'investissement (FSI), l'Association française des investisseurs en capital (AFIC) et la FFB développent des chartes d'investissement d'entreprises dans le but de définir une grille de critères, communément admise par les grands opérateurs de l'État, permettant de tenir compte des immatériels dans les investissements.

La DGCIS et Oséo proposeront des modifications nécessaires à la qualification « entreprise innovante » et expertiseront les dispositifs de financement et de garanties publics à certaines dépenses d'investissement dans le capital immatériel.

- **Soutenir les entreprises à l'export**

La DGCIS accompagne la signature d'une convention entre Oséo et l'INPI visant à évaluer la qualité de la propriété intellectuelle des entreprises pour les accompagner à l'export.

Elle soutient, depuis 2011, l'initiative de la Confédération nationale du patronat des petites et moyennes entreprises (CGPME) pour mettre les outils de l'intelligence économique au service de la sécurisation et de la valorisation économique du capital immatériel et permettre ainsi aux PME de structurer leurs quasi-fonds propres et d'être à même d'aller sur les marchés internationaux.

■ Aligner les dispositifs fiscaux européens

Un *benchmark* sera réalisé en 2012, à l'initiative de la DGCIS, pour recenser les dispositifs fiscaux reposant sur les actifs immatériels adoptés par les pays partenaires qui ont un impact sur la création de valeur des entreprises et des États. L'objet de cette étude est de trouver les mesures fiscales permettant d'apprécier l'attractivité de la France en matière d'investissements immatériels et sa capacité à décourager les délocalisations.

■ Accompagner les priorités de développement des entreprises

Les activités à forte valeur ajoutée des entreprises (perspectives de retour sur investissement, résistance face à la concurrence des pays émergés, valorisation des exportations, valeur ajoutée sociale) nécessitent des mesures d'incitations spécialisées.

La DGCIS a lancé, début 2012, un travail d'élaboration d'indicateurs mesurant la contribution et le potentiel économique du capital immatériel et des

actifs incorporels localisés en France. Ces indicateurs viendront enrichir les données relatives au PIB, à l'assiette d'imposition et à la balance commerciale, en fournissant notamment des mesures en termes d'attractivité, d'image et d'emploi des investissements en incorporels.

Avec l'Insee et Oséo, la DGCIS élabore un baromètre des investissements des entreprises afin d'établir la traçabilité des investissements immatériels.

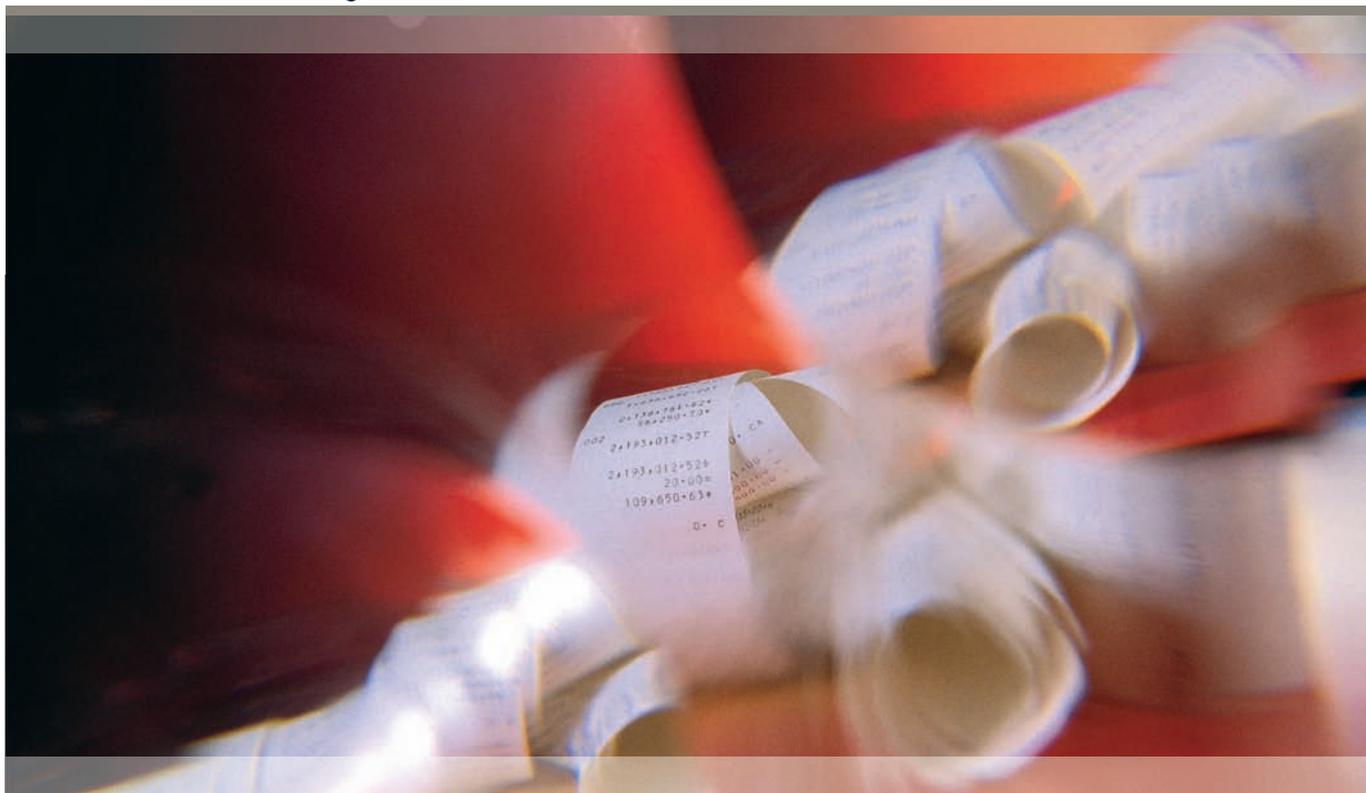
En décembre 2011, un groupe d'étude des marchés a été créé à l'initiative de la DGCIS, dans le domaine des achats de prestations de services intellectuels aux entreprises, afin de revoir les clauses de propriété intellectuelle dans le cadre des appels d'offres.

Enfin, la DGCIS soutient le développement des formations liées à l'innovation et aux immatériels et la création de chaires académiques sur le capital immatériel des entreprises, qui associent universitaires et entreprises. La première chaire, « Marques et valeurs », a été officialisée le 23 janvier à l'Institut d'administration des entreprises (IAE) de Paris, et rassemble Ernst&Young, Euro RSCG, ainsi que le pôle de compétitivité Finance-innovation.

En savoir +

Les actifs immatériels d'une entreprise

- Clients
- Marque
- Actionnaires
- Fournisseurs/partenaires
- Sociétal (communauté d'intérêt)
- Organisationnel
- Système d'information
- Savoir (innovation, technologie, brevet...)
- Humain ■



10. La simplification administrative en faveur des entreprises

Afin d'améliorer la compétitivité des acteurs du monde économique, la DGCIS propose, met en œuvre et anime des actions destinées à réduire la charge administrative pesant sur les entreprises. Dans ce cadre, elle a participé en 2011 à plusieurs chantiers interministériels, liés notamment à la simplification des normes applicables aux entreprises et à la modernisation des services rendus aux entreprises par l'administration.

■ Une action sur le flux et sur le stock des normes

La réduction de la complexité administrative passe par une simplification des normes applicables aux entreprises, qu'il s'agisse de mieux encadrer le flux de nouvelles réglementations ou d'aménager le stock des dispositions existantes.

La maîtrise du flux normatif

La DGCIS a été associée à la préparation de trois circulaires du Premier ministre visant à mieux réguler le flux de nouvelles réglementations. Elle contribue activement à leur mise en œuvre.

- La circulaire du 17 février 2011 applique aux actes réglementaires concernant les entreprises, l'exigence d'une évaluation préalable (qui existe déjà pour les projets de loi). Elle institutionnalise le rôle du Commissaire à la simplification qui s'assure que les études d'impact élaborées à l'occasion de la préparation des nouvelles normes réglementaires ont été suffisamment approfondies.

- La circulaire du 23 mai 2011 instaure, à compter du 1^{er} octobre 2011, un mécanisme de dates communes d'entrée en vigueur (voir encadré page 45) des textes réglementaires applicables aux entreprises et prévoit que chacun de ces textes comporte un différé d'entrée en vigueur d'au moins deux mois à compter de la date de sa publication.
- À ces deux circulaires, qui permettent d'œuvrer en faveur de la stabilité et de la prévisibilité du cadre réglementaire, une troisième instruction est venue ajouter, depuis le 7 juillet 2011, l'obligation d'accompagner d'une notice explicative les textes réglementaires relatifs aux entreprises. Cette notice vulgarise les apports de la nouvelle norme auprès du public concerné.

Les Assises de la simplification de la réglementation

Le 15 décembre 2010, le secrétaire d'État chargé des Petites et moyennes entreprises a lancé un vaste programme de simplifications pour les PME. La DGCIS a été chargée de coordonner la mise en œuvre de ce programme.

À la suite de la tenue de 22 Assises régionales pilotées par les Direccte, les Assises nationales de la simplification ont parachevé, le 29 avril 2011, un processus de dialogue avec les entreprises durant lequel les 100 correspondants PME des Direccte en département ont conduit, entre janvier et avril 2011, 574 entretiens qui ont permis de faire émerger 700 propositions de simplifications. **Un plan de 80 mesures a alors été annoncé.** Lorsque toutes ces mesures seront opérationnelles, une économie annuelle d'1 Md€ est attendue pour les entreprises.

Parmi ces mesures figurent :

- **la simplification du bulletin de paie** : il s'agit de réduire de moitié le nombre de lignes figurant sur le bulletin et d'améliorer l'intelligibilité des informations qu'il comporte ;
- **l'armoire numérique sécurisée pour les entreprises (ANSE)** doit permettre au chef d'entreprise qui remplit actuellement 70 déclarations de fournir une fois pour toutes les informations qu'il doit transmettre à l'ensemble des administrations concernées ;
- **la déclaration sociale nominative (DSN)** (voir encadré page 46) ;
- **l'amélioration du dispositif de rescrit social** (dispositif permettant d'obtenir une décision explicite des organismes de recouvrement – Urssaf et Caisse générale de sécurité sociale – sur l'application de certains points de législation).

 www.pme.gouv.fr/simplifications/index.php

Le rapport de M. Warsmann sur la simplification du droit au service de la croissance et de l'emploi

Le 17 janvier 2011, le Président de la République a demandé au président de la commission des lois de l'Assemblée nationale, M. Jean-Luc Warsmann, de proposer des mesures de simplification concrètes pour « *desserrer les contraintes qui pèsent sur les entreprises, en particulier les PME* ».

Pour mener à bien cette mission, un comité de pilotage s'est réuni pendant plusieurs mois. La DGCIS y a pris une part active. Plus de 70 auditions ont été menées auprès des organisations professionnelles et des journées régionales et des réunions thématiques ont été organisées.

Le rapport sur la simplification du droit au service de la croissance et de l'emploi a été remis le 7 juillet 2011. Il intègre les 24 mesures issues des Assises de la simplification et suit trois objectifs :

1. **Simplifier le quotidien des entrepreneurs par des mesures concrètes** (comme la mise en place de l'armoire numérique sécurisée, la simplification du bulletin de paie et la mise en place de la déclaration sociale nominative ou la suppression du dépôt des comptes en double exemplaire, mesures issues des Assises de la simplification).
2. **Réduire la charge administrative qui pèse sur eux** (suppression des redondances dans les rapports sociaux et environnementaux, simplification des statistiques publiques, fusion de plusieurs procédures en matière environnementale, fin de l'obligation d'enregistrement des baux ruraux...).

En savoir +

Les dates communes d'entrée en vigueur

Inspiré du système britannique des *common commencement dates* et promu par le sénateur Bruno Retailleau dans son rapport « *Les entreprises de taille intermédiaire au cœur d'une nouvelle dynamique de croissance* », le mécanisme des dates communes d'entrée en vigueur des décrets et arrêtés concernant les entreprises s'applique depuis le 1^{er} octobre 2011.

Ces textes entrent dorénavant en vigueur de manière différée à l'une des deux échéances suivantes : les 1^{er} janvier ou 1^{er} juillet de chaque année (ou, à titre dérogatoire, les 1^{er} avril ou 1^{er} octobre).

Par ailleurs, la liste des textes entrant en vigueur à chaque échéance prédéterminée est publiée et mise à jour en continu sur : www.legifrance.gouv.fr

Cette mesure contribue à une meilleure prévisibilité du cadre réglementaire et donc à une meilleure sécurité juridique pour les entreprises. ■

3. **Développer la confiance dans les relations entre entrepreneurs et pouvoirs publics** (avec, entre autres, l'extension du rescrit social – mesure issue des Assises – le remplacement de sanctions pénales du droit des affaires par des procédures civiles, la transmission systématique des constats de l'inspection du travail avant verbalisation...).

Les 280 propositions sont réparties en 18 thèmes :

- **8 thèmes concernent l'ensemble des entreprises** (vie statutaire, vie sociale, obligations comptables et fiscales...);
- **10 thèmes portent sur des secteurs d'activités déterminés** (secteur agricole, secteur des travailleurs indépendants, transports, médias...). Les différentes méthodes de simplification préconisées portent notamment sur la dématérialisation des procédures ou des transmissions d'information, la révision des seuils d'application de certaines normes ou d'obligations, le recours à l'élaboration de dossiers types ou de statuts types, l'identification et la remise en cause de cas de « sur-transposition européenne », l'harmonisation de concepts et de définitions, la fusion ou le regroupement de certains seuils.

La deuxième édition des Assises de la simplification

Une seconde édition des Assises, également préparée par la DGCS, s'est déroulée le 6 décembre 2011. Elle a été l'occasion de dresser le bilan du plan de 80 mesures, dont 73 % avaient déjà été mises en œuvre ou avaient progressé conformément au rythme prévu.

En outre, 65 nouvelles mesures infralégislatives issues du rapport de M. Warsmann ont été définies par le Gouvernement comme prioritaires. Parmi elles figurent notamment la possibilité pour les sociétés anonymes de ne fournir qu'une seule fois le tableau des résultats des cinq derniers exercices, la création de guichets uniques pour les demandes d'exploitation d'installations classées et en matière de taxes aériennes, ou encore la simplification des nouvelles obligations fiscales applicables aux entreprises concernant la taxe sur les surfaces commerciales (Tascom).

👁 www.economie.gouv.fr/assises-simplification-seconde-edition

Zoom

La déclaration sociale nominative (DSN)

Aujourd'hui, le volume des déclarations à la charge des employeurs dans le domaine social (attestations de salaire, déclarations de versement de cotisations, déclarations préalables à l'embauche, déclarations annuelles de données sociales, etc.) s'élève à plusieurs dizaines de millions d'euros par an.

L'objectif de cette mesure est de remplacer toutes les déclarations d'un même employeur par une déclaration sociale nominative (DSN) unique à périodicité mensuelle, générée automatiquement lors de l'élaboration de la paie au sein de l'entreprise.

Il s'agit d'une mesure ambitieuse, complexe à mettre en œuvre, et qui ne pourra être réalisée qu'en plusieurs étapes :

- à partir du 1^{er} janvier 2013, un employeur aura la faculté d'adresser par voie électronique un exemplaire de la DSN à certains organismes habilités : les caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) et de mutualité sociale agricole (MSA), pôle emploi, les caisses de congés payés et les organismes de protection sociale complémentaire ;

- une deuxième échéance rendra obligatoire l'utilisation de la DSN à partir du 1^{er} janvier 2016. La DSN se substituera alors à l'ensemble des déclarations auxquelles sont tenus les employeurs. Le champ des organismes habilités à recevoir cette déclaration dématérialisée sera élargi à la caisse maritime d'allocations familiales (CMAF), aux caisses générales de sécurité sociale (CGSS) et à la caisse nationale de compensation des cotisations de sécurité sociale des voyageurs, représentants et placiers (CCVRP).

Le champ des déclarations s'étoffera lui aussi et comprendra le relevé mensuel des contrats de travail, la déclaration relative aux cotisations et contributions sociales et à leur versement ainsi que la déclaration annuelle des données sociales et toute autre déclaration portant sur les mêmes données. ■

■ L'adoption de la loi de simplification du droit et d'allègement de la charge administrative

L'Assemblée nationale a adopté, le 29 février 2012, la proposition de loi de simplification du droit et d'allègement de la charge administrative émise par M. Warsmann. Elle permet la mise en œuvre des 25 principales mesures des Assises de la simplification.

■ Un meilleur service rendu aux usagers de l'administration

Une administration plus proche de ses usagers

La deuxième composante du programme de simplification a porté sur le renforcement de l'appui territorial aux entreprises.

À cet effet, il a été procédé :

- à l'installation systématique, dans chaque département, **d'un correspondant PME** afin de faciliter la résolution des difficultés des chefs d'entreprise ;
- à la désignation, au sein des Direccte, **de référents individualisés pour 1 000 entreprises de taille intermédiaire (ETI) et 1 000 petites et moyennes entreprises (PME) à fort potentiel de croissance.** Ces référents sont chargés de répondre aux besoins spécifiques de ces entreprises en les informant sur les dispositifs publics et en facilitant leurs démarches.

Afin de mieux cerner les difficultés administratives auxquelles sont confrontés sur le terrain les dirigeants de PME et de très petites entreprises (TPE), les correspondants départementaux et les référents sont tenus d'effectuer des stages d'immersion en entreprise.

Par ailleurs, fin 2011, le **numéro azur 0 810 00 12 10 « soutien TPE/PME »** a été mis en place pour orienter directement les artisans, les commerçants ou les professionnels libéraux qui rencontrent des difficultés en matière d'accès au crédit ou de démarches administratives soit vers le médiateur du crédit, soit vers le correspondant PME de leur département. Ce numéro reçoit en moyenne une centaine d'appels par jour.

Le développement des téléprocédures

L'amélioration de la qualité des prestations proposées par les administrations s'est également traduite par le développement de l'offre de services dématérialisés.

Lancé en novembre 2010, le compte des professionnels pour les démarches en ligne, **« Votre compte pro »**, s'est vu attribuer de nouvelles fonctionnalités (raccordement au *Bulletin officiel des annonces des marchés publics*, mise en ligne de nouveaux formulaires préremplissables...), facilitant ainsi les démarches administratives de près de 3,5 millions d'entreprises (TPE et PME).

Le guichet unique pour la création d'entreprise, créé en application de la directive sur les services dans le marché intérieur, est opérationnel depuis le mois de janvier 2010 et a poursuivi son déploiement progressif. En novembre 2011, sur 100 activités soumises à autorisation, le recours aux guichets uniques physiques était possible pour 31 activités, tandis que la transmission des dossiers par voie électronique était ouverte à dix activités.

👁 www.guichet-entreprises.fr



Le groupe de travail de la Conférence nationale de l'industrie (CNI)

Parmi les priorités d'actions en faveur de l'industrie, les États généraux de l'industrie ont fixé une mesure visant à simplifier la réglementation administrative. La Conférence nationale de l'industrie (CNI), créée à la suite de ces États généraux de l'industrie (EGI), a pour mission, en particulier, d'assurer une veille réglementaire efficace et peut être saisie pour avis, à l'initiative du Premier ministre, sur les textes pouvant avoir un impact significatif sur l'industrie (*voir le chapitre La politique industrielle et les filières de production*).

Pour ce faire, la CNI a décidé de créer, parallèlement aux comités stratégiques de filières, **un groupe de travail transversal associant toutes les parties prenantes (industriels et leurs représentants, organisations syndicales, administrations) sur le sujet « réglementation et simplification »**. Ce groupe est présidé par Alain Devic, cadre dirigeant d'Arkema et ancien président de l'Union des industries chimiques (UIC) ; son rapporteur est le responsable de la mission du développement industriel durable de la DGCIS.

Des travaux ont lieu depuis le début de l'année 2011. Le groupe a présenté un rapport qui préconise des mesures de simplification sur les réglementations techniques qui sont imposées aux entreprises, afin de limiter les contraintes qu'elles induisent tout en

préservant leurs objectifs de protection de l'environnement et de la santé.

Outre des positions précises sur des projets de réglementations en cours (nanomatériaux, caractérisation des déchets, enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques – REACH), le groupe demande d'accélérer les initiatives pour la simplification des textes applicables aux entreprises, avec des règles comme l'abrogation d'un texte à chaque ajout d'un texte supplémentaire (« *one in, one out* ») ou l'abrogation de tout texte non explicitement reconduit sous un certain délai (norme à durée déterminée allemande).

👁 www.industrie.gouv.fr/egi/cni/index.html

■ Perspectives

La DGCIS poursuivra, en 2012, la conduite des chantiers de simplification amorcés en 2011, dont les plus importants nécessitent une coordination interministérielle et une programmation pluriannuelle. Un suivi de la mise en œuvre des mesures issues des deux éditions des Assises de la simplification sera assuré, qu'il s'agisse des mesures législatives portées par la loi de simplification ou des mesures réglementaires prises pour leur application.

En savoir +

La complexité administrative en chiffres

Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le coût de « l'impôt papier » est estimé à un niveau compris entre 3 et 4 % du PIB.

La complexité administrative constitue un frein à l'entrepreneuriat : 90 % des entrepreneurs jugent la charge administrative « contraignante » ou « très contraignante ».

La France occupait, en 2011, le 116^e rang mondial¹ sur 142 en matière de complexité administrative (la France était à la 127^e place en 2010).

La Commission européenne estime que la charge administrative des entreprises pourrait être réduite de l'ordre de 25 % grâce à des mesures adaptées. ■

1 - World Economic Forum - 2011 Global Competitiveness Report.

Glossaire

ACFCI	Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie
ACOSS	Agence centrale des organismes de sécurité sociale
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ADEVE	Agence de développement de la visite d'entreprise
AFIC	Association française des investisseurs en capital
AFNOR	Association française de normalisation
AMI	Appels à manifestations d'intérêt
ANCV	Agence nationale pour les chèques-vacances
ANR	Agence nationale de la recherche
ANSE	Armoire numérique sécurisée pour les entreprises
APCE	Agence pour la création d'entreprises
APCI	Agence pour la promotion de la création industrielle
APIE	Agence du patrimoine immatériel de l'État
ARI	Aide à la réindustrialisation
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
BRIC	Brésil, Russie, Inde, Chine
CATRENE	<i>Cluster for Application and Technology Research in Europe on NanoElectronics</i>
CCIP	Chambre de commerce et d'industrie de Paris
CCVRP	Caisse nationale de compensation des cotisations de sécurité sociale des voyageurs, représentants et placiers
CDAC	Commission départementale d'aménagement commercial
CDC	Caisse des dépôts et consignations
CGI	Commissariat général à l'investissement
CGPME	Confédération nationale du patronat des petites et moyennes entreprises
CMA	Chambres de métiers et de l'artisanat
CNAC	Commission nationale d'aménagement commercial
CNI	Conférence nationale de l'industrie
CNN	Conseil national du numérique
CNT	Conseil national du tourisme
COCP	Commission d'orientation du commerce de proximité
COFRAC	Comité français d'accréditation
COMES	Comité pour les métaux stratégiques
COSEI	Comité d'orientation stratégique pour les éco-industries
CPCS	Commission permanente de concertation pour les services
CPEJ	Comité pour la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes
CSF	Comité stratégique de filière des éco-industries
CSFN	Comité stratégique de filière nucléaire
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DSN	Déclaration sociale nominative
EDEN	<i>European Destination of ExcelENce</i>

EGI	États généraux de l'industrie
EIRL	Entrepreneur individuel à responsabilité limitée
ENSCI	École nationale supérieure de création industrielle
EPARECA	Établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux
EPV	Entreprise du patrimoine vivant
ETI	Entreprise de taille intermédiaire
FISAC	Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce
FMR	Fonds de modernisation de la restauration
FNA	Fonds national d'amorçage
FNOTSI	Fédération nationale des offices de tourisme et syndicats d'initiative
FSI	Fonds stratégique d'investissement
FSN	Fonds national pour la société numérique
FUI	Fonds unique interministériel
GIP	Groupement d'intérêt public
HCR	Hôtels, cafés et restaurants
IEED	Institut d'excellence en matière d'énergies décarbonées
IFA	Indemnisation de fin d'activité
IFM	Institut français de la mode
INMA	Institut national des métiers d'art
INPI	Institut national de la propriété industrielle
IRT	Institut de recherche technologique
ITEA 2	<i>Information Technology for European Advancement</i>
ITER	<i>International Thermonuclear Experimental Reactor</i>
JMA	Journées des métiers d'art
LME	Loi de modernisation de l'économie
MEDEF	Mouvement des entreprises de France
NFC	<i>Near Field Communication</i> : communication en champ proche
OMT	Organisation mondiale du tourisme
PCRD	Programme-cadre de recherche et développement technologique
PIPAME	Pôle interministériel de prospective et d'anticipation des mutations économiques
PFMI	Plates-formes mutualisées d'innovation
PME	Petites et moyennes entreprises
PMR	Prêt pour la modernisation de la restauration
PNTHD	Programme national très haut débit
RFID	<i>Radio Frequency Identification</i>
SATT	Société d'accélération du transfert de technologie
SBA	<i>Small Business Act</i>
SBDU	Service des biens à double usage
SPRE	Société pour la perception de la rémunération équitable
TPE	Très petite entreprise
TSI	Tourisme social investissement

Responsable de la publication – bureau de la communication : communication.dgcis@finances.gouv.fr
DGCIS – BP 80001 – 67, rue Barbès – 94201 IVRY-SUR-SEINE CEDEX

• Crédits photos :

Chromatiques (page 29)

Fotolia (page 33)

PhotoDisc (pages : 7, 11, 49)

Dominique Sarraute (photo couverture, pages : 8, 10, 12, 16, 19, 20, 22, 25, 26, 28, 32, 35, 36, 38, 40, 41, 42, 44, 48)

Stock Xchng (page 39)

• Conception et réalisation : CHROMATIQUES ÉDITIONS www.chromatiques.fr

• Avril 2012

• ISSN : 1961-6325



direction générale de la compétitivité
de l'industrie et des services

BP 80001 - 67, rue Barbès - 94201 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
www.industrie.gouv.fr • www.competitivite.gouv.fr • www.tourisme.gouv.fr • www.pme.gouv.fr